

Spécialité
METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION
de Brevet Professionnel

SOMMAIRE

ANNEXE I : REFERENTIELS DU DIPLOME

Référentiel des activités professionnelles	4
Référentiel de certification	37
Compétences	44
Savoirs associés.....	76
Unités constitutives du diplôme.....	100

ANNEXE II : LISTE DES DIPLOMES PERMETTANT L'INSCRIPTION A LA SPECIALITE METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION DE BREVET PROFESSIONNEL	102
---	-----

ANNEXE III : REGLEMENT D'EXAMEN	103
---------------------------------------	-----

ANNEXE IV : DEFINITION DES EPREUVES	105
---	-----

ANNEXE V : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME	113
---	-----

ANNEXE I
REFERENTIELS DU DIPLOME

Référentiel des activités professionnelles

1. CONTEXTE PROFESSIONNEL

1.1. Domaine d'intervention

Le professionnel du plâtre et de l'isolation intervient sur des bâtiments neufs ou en réhabilitation dans le cadre de la construction de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.

Les métiers du plâtre et de l'isolation évoluent régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. En effet, celles-ci, dans le cadre notamment de la transition énergétique, exigent de construire des bâtiments toujours plus performants. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en œuvre.

Les ouvrages à réaliser dans le secteur du plâtre et de l'isolation doivent souvent assurer, au-delà du seul aspect esthétique, des fonctions spécifiques (thermiques, acoustiques, protection incendie...) et dans des conditions particulières (solicitation aux chocs, humidité, grande hauteur).

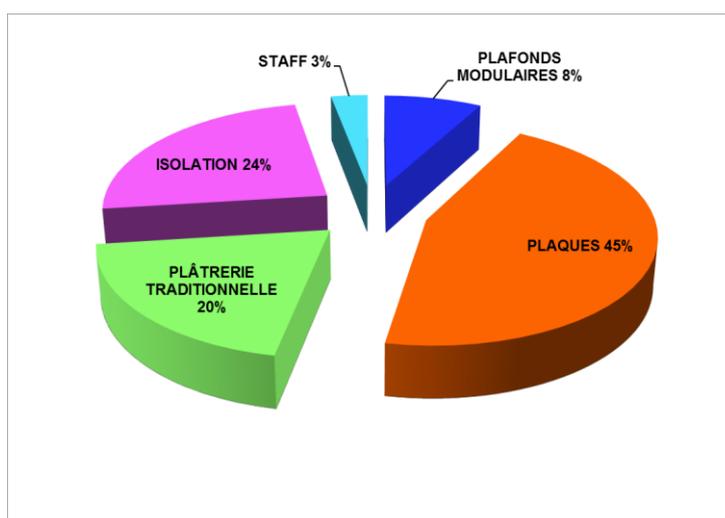
De par la nature de ses activités, le professionnel du plâtre et de l'isolation se situe à l'interface des autres corps de métiers (électricien, menuisier, peintre...). La qualité de ses ouvrages et le respect des délais conditionnent souvent le bon déroulement de l'ensemble du chantier.

Du fait de la diversité des techniques et des matériaux mis en œuvre, le titulaire du brevet professionnel « Métiers du plâtre et de l'isolation » peut choisir de se spécialiser (plâtrier, plaquiste, staffeur-stucateur, plafiste...) tout en maintenant un solide niveau de compétences générales.

1.2. Secteurs d'activité

Le titulaire de la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de brevet professionnel trouve son emploi dans les entreprises des secteurs suivants :

- la plâtrerie dite « sèche » (mise en œuvre de plaques de plâtre ou assimilés sur ossature, de complexe de doublage, de carreaux de plâtre, de cloisons alvéolaires, de chapes sèches, de carreaux de terre cuite, des carreaux de béton cellulaire... y compris le traitement des joints et des finitions) ;
- la plâtrerie traditionnelle (mise en œuvre de briques plâtrières, réalisation d'enduit en plâtre traditionnel, allégé, projeté et de décoration) ;
- le staff (restauration de moulures simples et pose d'éléments manufacturés) ;
- les plafonds modulaires ;
- l'isolation intérieure thermique et acoustique.



Répartition des activités (estimation de la branche professionnelle pour l'année 2013)

1.3. Évolution de l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de brevet professionnel est pleinement opérationnel après quelques mois d'expérience en entreprise. Il est employé comme compagnon professionnel selon la convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment.

Évolution de carrière :

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, il peut évoluer vers d'autres fonctions dans son domaine d'activité telles que celles de maître ouvrier ou de chef d'équipe selon la convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment. Après une expérience professionnelle significative et en fonction de ses compétences, il pourra reprendre ou créer une entreprise ou encore évoluer vers des fonctions d'encadrement.

1.4. Conditions générales d'exercice

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de brevet professionnel contribue à l'aménagement intérieur des bâtiments (plafonds, cloisons, contre-cloisons, doublages, gaines techniques) par la construction d'ouvrages alliant des performances thermiques, acoustiques, antieffraction et/ou participant à la protection incendie, à la finition, à la décoration. Il intervient dans le domaine de la construction neuve ou dans le cadre d'opérations de rénovation : logements collectifs, maisons individuelles, locaux commerciaux et industriels, bureaux, bâtiments publics.

Il exerce son activité sur les instructions de sa hiérarchie et en relation avec les autres intervenants dans l'acte de construire :

- les représentants du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre (architectes, décorateurs, contrôleurs techniques...);
- les représentants des autres corps d'état dont il est ponctuellement dépendant, mais dont il conditionne également l'intervention (électricien, installateur sanitaire, chauffagiste, menuisier...).
- les fournisseurs.

Responsable de la réalisation des travaux qui lui sont confiés, le titulaire du brevet professionnel « Métiers du plâtre et de l'isolation » intervient dans le cadre de la préparation de l'intervention, de son suivi mais également en prévision de la livraison des ouvrages. Il exerce son activité en toutes circonstances dans le cadre du respect des règles de l'art relatives à la mise en œuvre des matériaux et du dossier de définition du chantier. Il est le garant de sa santé et de sa sécurité et le cas échéant de celles de son équipe. Il est responsable de la mise en œuvre des mesures de prévention et des protections collectives et individuelles. Il assure au quotidien la représentation de l'entreprise à son niveau de responsabilité. Il peut éventuellement assurer l'encadrement au sein d'une petite équipe.

Autonomie

Le titulaire de la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de brevet professionnel est capable d'agir en autonomie dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées. Il est également capable de travailler en équipe quand la nature de l'activité le justifie. Il réalise ses tâches à partir :

- des consignes transmises par sa hiérarchie ;
- des éléments du dossier de définition du chantier ;
- des NF DTU, des avis techniques, des documents techniques d'application, des mémentos, des fiches techniques...
- des principes généraux de prévention des risques professionnels, de la réglementation liée à la Santé et à la sécurité au Travail, des recommandations CNAMTS, des fiches pratiques de sécurité...

Il est responsable de la réalisation des activités qui lui sont confiées et le cas échéant des personnes qu'il encadre. Il est également responsable des matériaux qu'il met en œuvre et des matériels qu'il utilise.

Il est capable de prendre et de justifier des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux, notamment sur les modes opératoires retenus, les moyens mobilisés, les outils et matériels utilisés.

Sur instruction de sa hiérarchie à laquelle il doit régulièrement rendre compte, il peut assurer l'interface avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le coordonnateur de sécurité, les organismes divers, les

fournisseurs... Dans le cadre de ses missions et après une formation adaptée, il peut participer au tutorat et encadrer des apprenants (stagiaires, apprentis, adultes de la formation continue) en formation dans son entreprise.

Technicité

Le titulaire de la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de brevet professionnel possède les connaissances et les savoirs associés requis pour maîtriser les règles techniques relevant de son secteur d'activités, quelles que soient la complexité des ouvrages à réaliser et des contraintes liées à leur exécution. Pour ce faire, il intègre dans ses pratiques les dispositions constructives en vigueur notamment celles permettant de répondre aux exigences relevant de la réglementation thermique.

D'autre part, il possède :

- des connaissances culturelles, historiques, architecturales et artistiques ;
- une maîtrise de l'outil informatique lui permettant de rédiger des comptes rendus, de réaliser des dessins d'exécution, de rechercher l'information, de transmettre des informations.

Il est capable de vérifier la conformité des ouvrages réalisés :

- à partir des documents écrits et graphiques du dossier de définition ;
- par rapport aux exigences techniques, réglementaires et normatives.

Il veille au respect des délais d'intervention impartis pour la réalisation de ses ouvrages, rend compte de la situation et propose des solutions de remédiation.

Il prend en compte les procédures de qualité de l'entreprise et les exigences liées au respect de l'environnement.

2. ACTIVITES ET TACHES PROFESSIONNELLES

Niveau	Définition du niveau d'implication
■□□	Connaissances et Savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme lit, observe, interprète et assiste sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
■ ■ □	Connaissances et Savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme participe sous contrôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
■ ■ ■	Connaissances et Savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme intervient seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

Activités et tâches professionnelles

ACTIVITES	TACHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
A1 COMMUNICATION	A1 - T1. Recueillir et transmettre des informations			✓
	A1 - T2. Assurer la liaison avec l'entreprise			✓
	A1 - T3. Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires		✓	
A2 PREPARATION DE L'INTERVENTION	A2 - T4. Identifier et exploiter les informations utiles au chantier		✓	
	A2 - T5. Reconnaître le chantier sur site			✓
	A2 - T6. Participer à l'analyse des risques et proposer des solutions adaptées		✓	
	A2 - T7. Vérifier la faisabilité des prescriptions et soumettre des adaptations		✓	
	A2 - T8. Participer à la définition et à la quantification des besoins		✓	
	A2 - T9. Participer à l'élaboration des documents d'exécution		✓	
A3 SUIVI DES TACHES	A3 - T10. Installer le chantier			✓
	A3 - T11. Réceptionner, répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux			✓
	A3 - T12. Vérifier les supports et les implantations			✓
	A3 - T13. Répartir les tâches à chacun des membres et définir leur intervention			✓
	A3 - T14. Contrôler la qualité des travaux et des ouvrages			✓
	A3 - T15. Appliquer et faire appliquer les mesures de prévention			✓
	A3 - T16. Respecter et faire respecter par son équipe les objectifs de production		✓	
	A3 - T17. Effectuer le repliement du chantier			✓
A4 MISE EN ŒUVRE	A4 - T18. Monter, utiliser et démonter les échafaudages de pied et roulants			✓
	A4 - T19. Déconstruire – Déposer et démonter des éléments			✓
	A4 - T20. Implanter les ouvrages d'un chantier			✓
	A4 - T21. Construire des ouvrages en briques plâtrières			✓
	A4 - T22. Réaliser des enduits de plâtre			✓
	A4 - T23. Construire des ouvrages en plaques sur ossature			✓
	A4 - T24. Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique			✓
	A4 - T25. Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage			✓
	A4 - T26. Réaliser une chape sèche légère			✓
	A4 - T27. Construire des ouvrages en carreaux			✓
	A4 - T28. Réaliser une moulure en plâtre			✓
	A4 - T29. Poser des éléments décoratifs			✓
	A4 - T30. Construire un plafond modulaire			✓
	A4 - T31. Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure			✓
	A4 - T32. Réaliser des enduits de finition			✓

Description des activités

Activité	A1 – COMMUNICATION
Tâche T1 : Recueillir et transmettre des informations	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Comptes rendus de réunion de chantier fournis par le supérieur hiérarchique. Documents techniques et normatifs. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : À l'entreprise ou sur le chantier (dont ponctuellement lors des réunions de suivi ou de réception de travaux). Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. La communication concerne les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation, dans le contexte du chantier, en tenant compte des interactions avec les autres corps de métiers.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Maître d'œuvre, maître d'ouvrage, représentants des différents corps de métiers, fabricants, fournisseurs, supérieurs hiérarchiques... Outils de communication traditionnels ou numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...).</p>	
<p>Résultats attendus : Les informations recueillies et transmises permettent une bonne coordination avec les différents corps de métiers et le bon déroulement du chantier. L'entreprise est valorisée par une prise de parole pertinente, ainsi que par une attitude correcte et un langage adapté à la situation. Les comptes rendus, écrits ou verbaux, sont clairs, concis et exploitables.</p>	

Activité	A1 - COMMUNICATION
Tâche T2 : Assurer la liaison avec l'entreprise	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Comptes rendus de réunion de chantier fournis par le supérieur hiérarchique. Documents techniques et normatifs. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention À l'entreprise ou sur le chantier (dont ponctuellement à l'issue des réunions de suivi ou de réception de travaux). Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. La liaison avec l'entreprise concerne les ouvrages à réaliser ou réalisés par l'entreprise de plâtrerie-isolation.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Supérieurs hiérarchiques. Outils de communication traditionnels ou numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...).</p>	
<p>Résultats attendus La communication avec la hiérarchie, orale ou écrite, est régulière en cours des travaux et systématique dans le cas de dysfonctionnements constatés ou de décisions à prendre hors du champ de l'autonomie accordée. Les informations, restituées à temps, sont fiables. Les demandes sont explicites. Les informations transmises par la hiérarchie sont comprises. Le vocabulaire technique est adapté à la situation. Les comptes rendus sont clairs, concis et exploitables.</p>	

Activité	A1 – COMMUNICATION
Tâche T3 : Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires	
Niveau 2 ■ ■ ■ □	
Données techniques et ressources : Livret d'apprentissage « centre de formation-entreprise ». Document de suivi et d'évaluation. Documents internes à l'entreprise (règlement intérieur, document d'accueil...). Documents techniques et normatifs. Consignes écrites et orales.	
Contexte d'intervention : Bureau, atelier, chantier (y compris pendant le temps de déplacements).	
Moyens mobilisés. Supérieurs hiérarchiques. Personnels formés à l'accueil et au tutorat. Formateurs ou enseignants du candidat.	
Résultats attendus : L'accueil renforcé à la sécurité est réalisé et formalisé. Les méthodes et règles de mise en œuvre sont transmises à l'apprenant. Le tutorat ou l'accompagnement est assuré en relation avec les centres de formation et les supérieurs hiérarchiques. L'évaluation des apprentis et stagiaires est réalisée en toute objectivité.	

Activité	A2 – PRÉPARATION DE L'INTERVENTION
Tâche T4 : Identifier et exploiter les informations utiles au chantier	
Niveau 2 ■ ■ ■ □	
Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, éléments de compte prorata... Documents techniques et normatifs. Relevé « in situ ». Schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Documents internes à l'entreprise. Consignes écrites et orales.	
Contexte d'intervention À l'entreprise. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. La recherche d'informations concerne les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation, dans le contexte du chantier, pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	
Moyens mobilisés. Supérieurs hiérarchiques, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, fabricants, fournisseurs, autres intervenants ... Outils de communication traditionnels ou numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...).	
Résultats attendus Les informations utiles sont recueillies. Leur exploitation permet la préparation et le bon déroulement du chantier.	

Activité	A2 – PRÉPARATION DE L'INTERVENTION
Tâche T5 : Reconnaître le chantier sur site	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, éléments de compte prorata... Documents techniques et normatifs. Schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention Sur le chantier. La reconnaissance est limitée aux zones sur lesquelles intervient l'entreprise de plâtrerie-isolation, pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Supports de relevé. Appareils de mesure, (télémètre, mètre, laser...). Appareil photographique, système d'exploitation mobile, tablette...</p>	
<p>Résultats attendus Les accès de circulation et les moyens de manutention sont identifiés. Les risques sont identifiés de manière exhaustive. Les protections collectives déjà en place sont repérées. Les zones de travail sont repérées. Les zones de stockage sont définies. Les supports et les conditions de travail répondent aux exigences normatives, réglementaires et économiques. L'intervention de l'entreprise est déterminée au regard de l'avancement des autres corps d'état. Les relevés faits « in situ » sont exploitables. Les écarts entre les éléments du dossier et le constat « in situ » sont consignés. La disponibilité en eau, électricité et en installation d'hygiène est vérifiée. Les moyens de stockage puis d'évacuation des déchets et des gravats sont repérés. Toute anomalie est signalée à la hiérarchie.</p>	

Activité	A2 – PRÉPARATION DE L'INTERVENTION
Tâche T6 : Participer à l'analyse des risques et proposer des solutions adaptées	
Niveau 2 ■ ■ □	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans. Documents techniques et fiches de prévention. PPSPS établi pour le chantier. Résultat de la reconnaissance du chantier. Document unique d'évaluation des risques de l'entreprise.</p>	
<p>Contexte d'intervention À l'entreprise.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Personnels avec les qualifications requises : autorisation de conduite des engins, habilitation électrique, qualification au travail en hauteur... Matériels de protection collective et individuelle disponibles dans l'entreprise. Matériels de location. Matériels d'un prestataire extérieur (échafaudage...). Supérieurs hiérarchiques.</p>	
<p>Résultats attendus L'analyse des risques prend en compte les observations faites lors de la reconnaissance du chantier. Les modes opératoires pour la réalisation des ouvrages permettent de supprimer les risques ou à défaut de les réduire. Les mesures de prévention prévues respectent les principes généraux de prévention. Les mesures de prévention prévues sont adaptées à la réalité du chantier, tant sur le plan économique que technique. Les consignes de sécurité sont formalisées et communiquées aux personnels en responsabilité ou concernés.</p>	

Activité	A2 - PREPARATION DE L'INTERVENTION
Tâche T7 : Vérifier la faisabilité des prescriptions et soumettre des adaptations	
Niveau 2 ■ ■ □	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSP, planning d'exécution, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Résultat de la reconnaissance du chantier. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : En entreprise ou sur le chantier. Les vérifications et les adaptations sont limitées aux ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation, dans le contexte du chantier en tenant compte des interactions avec les autres corps de métiers, pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. En respectant les performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, grande hauteur, coupe-feu,...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnels disponibles. Temps imparti. Matériels, outils et matériaux. Supérieurs hiérarchiques.</p>	
<p>Résultats attendus : La vérification assure : - que l'ouvrage respecte les prescriptions et les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs ; - qu'il est réalisable en toute sécurité, sans risque pour l'environnement, dans le temps imparti, avec le matériel et les matériaux prévus ; Toute adaptation est soumise à la hiérarchie qui donne son accord avant toute exécution. Elle permet la réalisation de l'ouvrage : - en toute sécurité ; - dans le respect des prescriptions et des exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs ; - en maintenant les temps impartis, voire en les améliorant ; - sans coût supplémentaire, voire en le réduisant. Les interactions avec les autres corps de métiers sont prises en compte.</p>	

Activité	A2 - PREPARATION DE L'INTERVENTION
Tâche T8 : Participer à la définition et à la quantification des besoins	
Niveau 2 ■ ■ □	
<p>Données techniques et ressources :</p> <p>Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif...</p> <p>Éléments liés à l'entreprise : planning de charge, temps d'exécution ...</p> <p>Résultat de la reconnaissance du chantier.</p> <p>Documents techniques et normatifs.</p>	
<p>Contexte d'intervention</p> <p>À l'entreprise : en phase d'étude pour avis.</p> <p>Les besoins concernent les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie, dans le contexte du chantier en tenant compte des interactions avec les autres corps de métiers, pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation.</p> <p>En respectant les performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, grande hauteur, coupe-feu,...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés.</p> <p>Supérieurs hiérarchiques,</p> <p>Personnels disponibles, matériels et matériaux.</p> <p>Outils de communication traditionnels ou numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...).</p>	
<p>Résultats attendus</p> <p>L'avis donné permet d'estimer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le temps à passer ; - le nombre et la qualification du personnel ; - la nature et la quantité de matériaux ; - les caractéristiques, les types, les quantités de matériel. 	

Activité	A2 - PREPARATION DE L'INTERVENTION
Tâche T9 : Participer à l'élaboration des documents d'exécution	
Niveau 2 ■ ■ □	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif... Documents techniques et normatifs. Résultat de la reconnaissance du chantier. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : À l'entreprise. Les documents concernent les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation, dans le contexte du chantier en tenant compte des interactions avec les autres corps de métiers, pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. En tenant compte des exigences techniques demandées (acoustique, thermique, grande hauteur, coupe-feu,...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Supérieurs hiérarchiques, Personnels disponibles, matériels et matériaux. Logiciels de dessin et outils informatiques.</p>	
<p>Résultats attendus : Les documents produits (PPSPS modifié, calepinage, dessin de détail, plan de stockage des matériaux, liste des matériaux, de l'outillage, du matériel...) permettent la réalisation de l'ouvrage, dans le respect des prescriptions et des exigences techniques et normatives, en toute sécurité et dans les temps impartis. Les interactions avec les autres corps de métiers sont prises en compte.</p>	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T10 : Installer le chantier	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources :</p> <p>Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif...</p> <p>Documents techniques et normatifs.</p> <p>Liste des matériaux, de l'outillage et du matériel.</p> <p>Résultat de la reconnaissance du chantier.</p> <p>Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>L'installation concerne les seuls ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation, dans le contexte du chantier en tenant compte des interactions avec les autres corps de métiers.</p> <p>Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation.</p> <p>La localisation du chantier, les moyens d'accès, les possibilités de déchargement et de parking.</p> <p>La configuration du bâtiment, l'état d'occupation (libre ou habité), les possibilités de clôture, les lieux d'hygiène.</p> <p>Les moyens et les lieux de stockage des gravats et des déchets.</p> <p>Les énergies disponibles.</p>	
<p>Moyens mobilisés.</p> <p>Magasinier ou responsable de l'atelier.</p> <p>Personnels disponibles, matériels et matériaux.</p> <p>Matériels de transports et de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus</p> <p>Les zones de circulation sont identifiées et balisées.</p> <p>Les installations d'hygiène pour les personnels sont accessibles.</p> <p>Les zones de stockage sont balisées, organisées et protégées en fonction des matériaux et des matériels, de leur utilisation et du planning.</p> <p>Les moyens de manutention sont prévus et adaptés aux charges et au déroulement des travaux.</p> <p>Les énergies et l'eau sont disponibles.</p> <p>Les gravats et les déchets peuvent être triés et stockés.</p>	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T11 : Réceptionner, répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif... Procédure qualité ou Plan d'assurance qualité de l'entreprise. Copie de bon de commande. Plan de stockage des matériaux.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Avant la réalisation et en cours de travaux. La réception et la répartition des matériels et des matériaux concernent les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation, pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Une livraison par l'entreprise ou par un transporteur (pour compte propre ou pour compte d'autrui).</p>	
<p>Moyens mobilisés. Personnels disponibles. Matériels, outils et matériaux. Matériels de manutention. Outils de communication traditionnels ou numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...).</p>	
<p>Résultats attendus La livraison est vérifiée conforme au bon de commande, les éventuelles réserves sont formulées et transmises à la hiérarchie. La répartition et la disposition des matériaux et des matériels ne mettent pas en danger les personnes et les biens. Ils sont protégés des risques de dégradations, de déprédations, de vols... Les bons de livraison sont retournés à la hiérarchie.</p>	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T12 : Vérifier les supports et les implantations	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Avant la réalisation de l'ouvrage. La vérification des supports et des implantations concernent les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie, pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Les ouvrages réalisés seul ou en équipe.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Matériels de contrôle et de mesure. Fiches de réception.</p>	
<p>Résultats attendus : Le contrôle permet de se prononcer sur la conformité des supports et des implantations. Les écarts sont relevés et consignés. Les résultats sont communiqués à la hiérarchie en vue d'une action corrective éventuelle.</p>	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T13 : Répartir les tâches à chacun des membres et définir leur intervention	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, planning d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif... Fiches journalières.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Matériels et matériaux disponibles. Personnels en responsabilité. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus Les tâches sont réparties et définies en fonction des qualifications des personnels et du temps imparti.</p>	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T14 : Contrôler la qualité des travaux et des ouvrages	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Procédure qualité ou Plan d'assurance qualité de l'entreprise. Procédures de contrôle.</p>	
<p>Contexte d'intervention En cours et à la fin des travaux. Le contrôle de la qualité des travaux concerne les ouvrages réalisés par l'entreprise de plâtrerie, effectués seul ou en équipe, Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Matériels de contrôle et de mesure. Fiches d'autocontrôle qualité. Appareil photographique, système d'exploitation mobile, tablette... Fiches de réception.</p>	
<p>Résultats attendus Le contrôle permet de se prononcer sur la conformité de l'ouvrage et la façon dont il est et a été réalisé. Les écarts sont relevés et consignés. Les résultats sont communiqués à la hiérarchie en vue d'une action corrective éventuelle.</p>	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T15 : Appliquer et faire appliquer les mesures de prévention	
Niveau 3 ■■■	
Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans. PPSPS établi pour le chantier. Consignes de sécurité établies lors de la préparation du chantier. Document unique d'évaluation des risques de l'entreprise.	
Contexte d'intervention Le chantier.	
Moyens mobilisés. Personnels avec les qualifications requises : autorisation de conduite des engins, habilitation électrique, qualification au travail en hauteur... Matériels de protection collective et individuelle disponibles sur le chantier. Matériels de location. Matériels d'un prestataire extérieur (échafaudage...). Fiche de vérification des échafaudages.	
Résultats attendus Les modes opératoires pour la réalisation des ouvrages et les consignes de sécurité sont appliqués. Le PPSPS est respecté. Les matériels de l'entreprise et de location sont vérifiés. Les protections collectives sont installées et maintenues fonctionnelles. Les équipements de protection individuelle sont portés. Les situations dangereuses imprévues sont signalées et traitées.	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T16 : Respecter et faire respecter par son équipe les objectifs de production	
Niveau 2 ■ ■ □	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, calepinage, PPSPS, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Planning d'exécution. Éléments liés à l'entreprise : planning de charge, temps d'exécution ... Fiches de production journalière.</p>	
<p>Contexte d'intervention Pendant la réalisation des travaux. En relation avec la hiérarchie. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Les ouvrages réalisés seul ou en équipe.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Supérieurs hiérarchiques. Personnels en responsabilité. Temps imparti. Matériels, outils et matériaux. Outils de communication traditionnels ou numériques.</p>	
<p>Résultats attendus L'utilisation des matériels, des outils et des matériaux est optimisée. Les compétences des personnels sont mobilisées à bon escient. Les besoins en main d'œuvre sont identifiés et adaptés en fonction de l'avancement des travaux et des compétences requises. Le planning d'exécution est respecté. Les résultats sont communiqués à la hiérarchie en vue d'une action corrective éventuelle.</p>	

Activité	A3 – SUIVI DES TÂCHES
Tâche T17 : Effectuer le repliement du chantier	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : PPSPS. Liste de l'outillage et du matériel apportés sur le chantier. Procédures entreprise. Procédures d'évacuation des gravats et des déchets. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : En phase intermédiaire de repliement, en fin de chantier et à l'atelier.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Magasinier ou responsable de l'atelier. Personnels disponibles. Matériels en propre, de location, d'un prestataire extérieur (échafaudage...) Fiches d'entretien des matériels. Matériaux non utilisés. Gravats et déchets. Matériels de transports et de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus L'état du chantier permet la livraison des ouvrages au maître de l'ouvrage. Les protections collectives sont maintenues si nécessaire (co-activité) et vérifiées. Les déchets sont évacués selon les procédures. Les procédures de démontage des échafaudages sont respectées Les outils et les matériels sont rangés ou restitués, propres et en état de fonctionnement. Les dysfonctionnements et les détériorations sont signalés. Les matériels des prestataires extérieurs sont repliés selon les termes du contrat. Les outils d'aide à la manutention sont utilisés. Les matériaux sont reconditionnés, leur nature et leur quantité repérées. Ils sont stockés en toute sécurité, en vue d'une utilisation ultérieure. Les consignes ou recommandations concernant les ouvrages livrés sont données au maître d'ouvrage.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T18 : Monter, utiliser et démonter les échafaudages de pied et roulants	
Niveau 3 ■ ■ ■	
<p>Données techniques et ressources : Notice de montage des échafaudages ; Recommandations CNAMTS en vigueur ; Fiches prévention des risques liés au travail en hauteur.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées. L'échafaudage est réceptionné seul. L'échafaudage est monté et démonté : - en équipe ou en responsabilité de l'équipe pour un échafaudage de pied ; - seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers pour un échafaudage roulant. L'échafaudage est utilisé seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Pour réceptionner l'échafaudage : - fiche de réception et conformité de l'échafaudage ; - le matériel d'accès à réceptionner ; Pour monter, démonter l'échafaudage : - le matériel d'accès à monter ; - échafaudage MDS (Montage-Démontage en Sécurité) ou à défaut EPI (harnais avec système d'arrêt de chute, chaussures de sécurité, gants, casque) ; Pour utiliser : - fiche de vérification de l'échafaudage.</p>	
<p>Résultats attendus Réception de l'échafaudage : - les personnels sont employés en fonction de leurs compétences ; - le plan d'implantation et la notice de montage de l'échafaudage sont respectés ; - la conformité du montage est vérifiée ; - les anomalies constatées sont signalées au responsable hiérarchique ; Montage/démontage : - les personnels sont employés en fonction de leurs compétences ; - le plan d'implantation et la notice de montage de l'échafaudage sont respectés ; - les modes opératoires sont respectés (type de montage ou utilisation des EPI) ; - le matériel est restitué en bon état de fonctionnement ; - le chantier est rendu propre ; Utilisation : - les personnels sont employés en fonction de leurs compétences ; - les consignes de sécurité sont respectées (déplacements de et sur l'échafaudage, mesures compensatoires en cas de modification ponctuelle de l'échafaudage, utilisation des EPI) ; - l'échafaudage est vérifié quotidiennement. La fiche de vérification est renseignée.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T19 : Déconstruire – Déposer et démonter des éléments	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources :</p> <p>Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans des parties à déconstruire, éléments du PPSPS.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>Documents techniques.</p> <p>Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Des ouvrages non porteurs, dans le cadre de travaux de réhabilitation ou de rénovation.</p> <p>Les ouvrages réalisés seul ou en équipe.</p>	
<p>Moyens mobilisés.</p> <p>Personnel en responsabilité.</p> <p>Temps imparti.</p> <p>Matériels et outils.</p> <p>EPI et EPC.</p> <p>Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur.</p> <p>Moyens d'évacuation.</p> <p>Conteneurs.</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité, pour les intervenants et le public.</p> <p>Les ouvrages à conserver en tout ou partie, les réseaux existants et les zones circonvoisines ne subissent pas de dommage.</p> <p>Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte.</p> <p>Les nuisances engendrées sur l'environnement, l'entourage et le voisinage (bruits d'impact et aériens, poussières, encombrement des parties communes, occupation de la voie publique...) sont atténuées.</p> <p>Les déchets ou les éléments réutilisables sont triés et évacués à mesure de l'avancement de la déconstruction.</p> <p>La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux.</p> <p>L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T20 : Planter les ouvrages d'un chantier	
Niveau 3 ■ ■ ■	
Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Plans d'approvisionnement. Consignes écrites et orales.	
Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Les ouvrages réalisés seul ou en équipe.	
Moyens mobilisés. Personnel en responsabilité. Matériels de contrôle, de mesure et de tracé. Trait de niveau à 1,00 m. Réseaux électriques, de fluides, de gaz. Fiches de réception.	
Résultats attendus : La surface d'implantation est propre et rend le tracé exploitable. Le tracé respecte les plans et s'adapte aux contraintes du chantier. Les écarts sont signalés et communiqués aux personnes concernées.	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T21 : Construire des ouvrages en briques plâtrières	
Niveau 3 ■ ■ ■ ■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers.</p> <p><u>Ouvrages concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des plafonds et rampants en éléments de terre cuite ; - des cloisons distributives et séparatives, droites ou arrondies ; - des contre-cloisons ; - des gaines techniques. <p>Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, incendie...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés. Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus. Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T22 : Réaliser des enduits de plâtre	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers.</p> <p><u>Supports concernés</u> : béton, brique, blocs de béton... <u>Matériaux mis en œuvre</u> : plâtre traditionnel, plâtre allégé, plâtre décoratif, plâtre technique... <u>Application</u> : mécanique ou manuelle, au jeté ou sur nus et repères. <u>Finition</u> : lissée, coupée, grattée, à l'éponge. Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, coupe-feu...).</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériels de projection. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T23 : Construire des ouvrages en plaques sur ossature	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers.</p> <p><u>Ouvrages concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des plafonds, droits ou arrondis, en rampant ; - des cloisons distributives et séparatives, droites ou arrondies ; - des contre-cloisons ; - des gaines techniques. <p>Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, grande hauteur...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T24 : Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif... Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers. Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, protection incendie...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T25 : Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage	
Niveau 3 ■ ■ ■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, administratifs..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers.</p> <p><u>Ouvrages concernés :</u> - des cloisons distributives, - petits agencements.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T26 : Réaliser une chape sèche légère	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs. Dans le cadre de travaux de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers. <u>Ouvrages concernés</u> : planchers. Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T27 : Construire des ouvrages en carreaux	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers.</p> <p><u>Ouvrages concernés</u> en carreaux de plâtre, de terre cuite, de béton cellulaire...</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cloisons distributives et séparatives ; - des contre-cloisons ; - des gaines techniques. <p>Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T28 : Réaliser une mouleure en plâtre	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, photographies de détail, relevé du profil de la mouleure. Documents techniques. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Dans l'atelier et sur le chantier. Pour des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers. <u>Ouvrages concernés</u> : fabrication ou restauration d'un élément en plâtre (mouleure simple : ¼ de rond, champ plat, filet – Gorges de type simple et à talon).</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils de staffeur et de plâtrier. Matériaux.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs. Le profil de la mouleure est conforme à l'existant. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T29 : Poser des éléments décoratifs	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers. <u>Éléments décoratifs en plâtre à mouler ou en staff</u> : moulures manufacturées ou fabriquées en atelier de production, corniches, rosaces, colonnes, habillage muraux.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur.</p>	
<p>Résultats attendus Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T30 : Construire un plafond modulaire	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif... Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers. <u>Ouvrages concernés</u> : intérieurs (bureaux, ateliers...) et extérieurs (abris, auvents...). <u>Matériaux mis en œuvre</u> : métal, fibres de bois, fibres minérales, plâtre... Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (correction acoustique, isolation acoustique, thermique...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T31 : Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers.</p> <p><u>Types de mise en œuvre</u> : par soufflage, par insufflation, par projection, par matériau posé ou déroulé.</p> <p><u>Ouvrages concernés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cloison distributives et séparatives ; - gaines ; - contre-cloisons ; - plafonds et rampants ; - combles perdus. <p>Avec des performances permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, protection incendie...) quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus : Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Activité	A4 – MISE EN ŒUVRE
Tâche T32 : Réaliser des enduits de finition	
Niveau 3 ■■■	
<p>Données techniques et ressources : Éléments du dossier de définition du chantier fourni par le supérieur hiérarchique : descriptif, plans, PPSPS. Documents techniques et normatifs. Temps d'exécution. Consignes écrites et orales.</p>	
<p>Contexte d'intervention : Sur le chantier. Dans des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Dans le cadre de travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Avec des intervenants d'autres corps de métiers. <u>Supports concernés</u> : carreaux de terre cuite, de béton cellulaire ou de plâtre, béton... <u>Matériaux mis en œuvre manuellement ou mécaniquement</u> : enduit de finition, enduit garnissant.</p>	
<p>Moyens mobilisés : Personnel en responsabilité. Temps imparti. Matériels et outils. Matériaux. Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur. Matériels de manutention.</p>	
<p>Résultats attendus Les ouvrages à réaliser sont repérés. L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité. Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés. Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte. L'approvisionnement en matériaux et l'attribution des matériels permettent la réalisation des travaux. Un stockage judicieux facilite leur utilisation. L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs, ainsi qu'aux exigences des documents techniques et normatifs. Les temps d'exécution prévus sont respectés. Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure. La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux. L'activité terminée fait l'objet d'un compte rendu.</p>	

Référentiel de certification

Présentation des capacités générales et des compétences

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
S'INFORMER	C1 <ol style="list-style-type: none"> 1. Collecter et classer des informations utiles à la réalisation du chantier 2. Décoder et analyser les données utiles à la réalisation du chantier
TRAITER DÉCIDER PRÉPARER	C2 <ol style="list-style-type: none"> 1. Traduire graphiquement 2. Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention 3. Déterminer les besoins en matériaux. 4. Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre 5. Préparer et suivre la réalisation des tâches
METTRE EN ŒUVRE RÉALISER	C3 <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la gestion quotidienne du chantier 2. Gérer les approvisionnements 3. Assurer la santé et la sécurité des personnes 4. Préparer le poste de travail 5. Contrôler la conformité des supports et des ouvrages 6. Implanter des ouvrages 7. Construire des ouvrages communs en briques plâtrières 8. Construire des ouvrages de conception complexe en briques plâtrières 9. Réaliser des enduits en plâtre 10. Construire des ouvrages communs en plaques sur ossature 11. Construire des ouvrages de conception complexe en plaques sur ossature 12. Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique 13. Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage 14. Réaliser une chape sèche légère 15. Construire des ouvrages communs en carreaux 16. Construire des ouvrages de conception complexe en carreaux 17. Réaliser une moulure en plâtre 18. Poser des éléments décoratifs 19. Construire un plafond modulaire 20. Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure 21. Réaliser des enduits et poser des bandes
COMMUNIQUER	C4 <ol style="list-style-type: none"> 1. Animer une petite équipe. 2. Communiquer avec les différents acteurs du chantier. 3. Rendre compte.

Mise en relation tâches et compétences

A1 - COMMUNICATION	
T1 - Recueillir et transmettre des informations	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.1 - Traduire graphiquement C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.
T2 - Assurer la liaison avec l'entreprise	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.1 - Traduire graphiquement C4.3 - Rendre compte.
T3 - Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires	C1.1 - Collecter et classer des informations C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C4.1 - Animer une équipe C4.3 - Rendre compte.

A2 – PRÉPARATION DE L'INTERVENTION	
T4 - Extraire les informations utiles au chantier	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.1 - Traduire graphiquement C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.
T5 - Reconnaître le chantier sur site	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.1 - Traduire graphiquement C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.
T6 - Participer à l'analyse des risques et proposer des solutions adaptées T7 – Vérifier la faisabilité des prescriptions et soumettre des adaptations T8 - Participer à la définition et à la quantification des besoins T9 - Participer à l'élaboration des documents d'exécution	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.1 - Traduire graphiquement C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C2.3 - Déterminer les besoins en matériaux C2.4 - Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre C2.5 - Préparer et suivre la réalisation des tâches C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.

A3 – SUIVI DES TÂCHES	
T10 - Installer le chantier T11 - Réceptionner, répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C2.5 - Préparer et suivre la réalisation des tâches C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.2 - Gérer les approvisionnements C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C4.1 - Animer une équipe C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Brevet Professionnel

T12- Vérifier les supports et les implantations	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.</p>
T13 - Répartir les tâches et définir les interventions	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C2.4 - Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre C2.5 - Préparer et suivre la réalisation des tâches C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C4.1 - Animer une équipe C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.</p>
T14 - Contrôler la qualité des travaux et des ouvrages	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.1 - Traduire graphiquement C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C4.1 - Animer une équipe C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.</p>
T15 - Appliquer et faire appliquer les mesures de prévention	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C4.1 - Animer une équipe C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.</p>
T16 - Respecter et faire respecter les objectifs de production	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.3 - Déterminer les besoins en matériaux C2.4 - Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre C2.5 - Préparer et suivre la réalisation des tâches C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C4.1 - Animer une équipe C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.</p>
T17 - Effectuer le repliement du chantier	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C4.1 - Animer une équipe C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.</p>

A4 – MISE EN ŒUVRE

T18 - Monter, utiliser, démonter les échafaudages de pied et roulants	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C4.1 - Animer une équipe</p>
---	---

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Brevet Professionnel

T19 - Déconstruire	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C4.3 - Rendre compte.</p>
T20 - Implanter les ouvrages d'un chantier	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.6 – Implanter des ouvrages C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs C4.3 - Rendre compte.</p>
T21 - Construire des ouvrages en briques plâtrières	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.7 - Construire des ouvrages communs en briques plâtrières C3.8 - Construire des ouvrages de conception complexe en briques plâtrières C4.3 - Rendre compte.</p>
T22 - Réaliser des enduits de plâtre	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.9 - Réaliser des enduits en plâtre C4.3 - Rendre compte.</p>
T23 - Construire des ouvrages en plaques sur ossature	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.10 - Construire des ouvrages communs en plaques sur ossature C3.11 - Construire des ouvrages de conception complexe en plaques sur ossature C3.21 - Réaliser des enduits de finition et poser des bandes C4.3 - Rendre compte.</p>
T24 - Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.12 - Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique C3.21 - Réaliser des enduits de finition et poser des bandes C4.3 - Rendre compte.</p>

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Brevet Professionnel

T25 - Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.13 - Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage C3.21 - Réaliser des enduits de finition et poser des bandes C4.3 - Rendre compte.</p>
T26 - Réaliser une chape sèche légère	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.14 - Réaliser une chape sèche légère C4.3 - Rendre compte.</p>
T27 - Construire des ouvrages en carreaux	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.15 - Construire des ouvrages en carreaux C3.16 - Construire des ouvrages de conception complexe en carreaux C3.21 - Réaliser des enduits de finition et poser des bandes C4.3 - Rendre compte.</p>
T28 - Réaliser une moule en plâtre	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.17 - Réaliser une moule en plâtre C4.3 - Rendre compte.</p>
T29 - Poser des éléments décoratifs	<p>C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.18 - Poser des éléments décoratifs C4.3 - Rendre compte.</p>

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Brevet Professionnel

T30 - Construire un plafond modulaire	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.19 - Construire un plafond modulaire C4.3 - Rendre compte.
T31 - Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter des ouvrages C3.20 - Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure C4.3 - Rendre compte.
T32 - Réaliser des enduits de finition	C1.1 - Collecter et classer des informations C1.2 - Décoder et analyser les données C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes C3.4 – Préparer le poste de travail C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages C3.6 – Implanter un ouvrage C3.21 - Réaliser des enduits et poser des bandes C4.3 - Rendre compte.

C1 : S'INFORMER

C1.1 Collecter et classer des informations

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	1 Identifier, reconnaître et classer les différents documents	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	Les sources d'information sont correctement identifiées. Le classement est justifié et cohérent, au regard des contenus et de l'objectif de la recherche. Il permet d'accéder facilement à l'information recherchée.	S0 S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8
	2 Rechercher et sélectionner des informations	À l'entreprise ou lors d'une reconnaissance du chantier. Pour un chantier donné, selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques. En relation possible avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, les fabricants, les fournisseurs, d'autres intervenants ... Des consignes écrites et orales. Un relevé « in situ ». Des supports traditionnels et numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...). Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, éléments de compte prorata...). Des documents techniques et normatifs. Des fiches de données de sécurité. Des exigences réglementaires. Le règlement de copropriété du chantier. Le protocole de sécurité du chantier. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	La recherche est méthodique. Les informations sélectionnées sont strictement utiles et nécessaires. Elles correspondent aux besoins et aux exigences liées aux ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation. Les incohérences sont repérées et signalées.	

C1 : S'INFORMER

C1.2 Décoder et analyser les données

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	1 Déterminer le cadre environnemental du chantier	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. À l'entreprise ou lors d'une reconnaissance du chantier. Pour un chantier donné, selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques. En relation possible avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, les fabricants, les fournisseurs, d'autres intervenants ... Des supports traditionnels et numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...). Des consignes écrites et orales Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier général, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif, éléments de compte prorata...). Un relevé « in situ ». Des documents techniques et normatifs. Des fiches de données de sécurité. Des exigences réglementaires. Le règlement de copropriété du chantier. Le protocole de sécurité du chantier. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.	L'exploitation du dossier de définition, le relevé « in situ » et la reconnaissance du chantier permettent : <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des accès et leur praticabilité ; - l'identification des nuisances sur l'entourage et le voisinage ; - le repérage des installations d'hygiène ; - la connaissance des modalités de gestion des dépenses communes relevant du compte prorata ; - le recensement des points d'alimentation en énergie et en eau, ainsi que l'identification de leurs caractéristiques ; - le choix ou le repérage des zones de stockage des matériaux et des matériels (compte tenu des différentes contraintes liées à la surcharge des structures, à l'accessibilité, aux implantations des aménagements et des réseaux d'alimentation, aux aires d'évolution et aux zones de passage, aux risques de détérioration, de pollution, de gel et de vol...); - la connaissance de la gestion des moyens et des lieux de stockage des déchets et gravats, ainsi que les conditions de leur évacuation ; - le cas échéant, la contribution à la modification du PPSPS. La reconnaissance du chantier permet de constater l'effectivité des données connues par la lecture des pièces du dossier de définition et de savoir si l'avancée du chantier autorise le début des travaux, notamment au regard des exigences du hors d'eau ou du hors d'air. Les incohérences sont repérées et signalées.	S0 S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8
	2 Situer et identifier : <ul style="list-style-type: none"> - les zones de travail ; - les ouvrages à déconstruire ; - les ouvrages à réaliser ; - les éléments à déposer et à démonter. 	Le temps imparti. Des temps d'exécution.	Les zones de travail, les ouvrages et les éléments sont situés. La nature des ouvrages est identifiée. Les conditions particulières de réalisation sont relevées.	
	3 Identifier les caractéristiques attendues des ouvrages		Le relevé des performances et des qualités attendues est exhaustif. Celles-ci sont explicitées.	
	4 Identifier les tâches liées à la réalisation des ouvrages		L'inventaire des tâches est complet.	

U11	5 Définir les caractéristiques : - d'un ouvrage ; - d'un matériau ; - d'un produit.		L'exploitation méthodique et complète des documentations techniques permet d'énoncer : - les performances techniques ; - les classifications, les marquages... ; - le conditionnement ; - les données de sécurité ; - les conditions de mise en œuvre et de stockage ; - le traitement des déchets ; - les délais de livraison ; - ...	S0 S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8
	5 Définir les caractéristiques d'un matériel		L'exploitation méthodique et complète des documentations techniques permet d'énoncer : - les performances techniques ; - les classes... ; - les conditions d'utilisation ; - les exigences d'entretien et de maintenance ; - ...	
	6 Vérifier la faisabilité des travaux Proposer des adaptations		La vérification de la faisabilité est mesurée en regard : - des contraintes du chantier ; - des exigences réglementaires et techniques (dont celles liées à la sécurité et à l'environnement) ; - de la disponibilité du personnel qualifié, du matériel et des matériaux ; - des interactions avec les autres corps de métiers ; - des impératifs économiques. Les propositions d'adaptation concourent à la faisabilité des travaux.	
	7 Exploiter un calendrier d'exécution		Le calendrier d'exécution est mis en regard du calendrier général. Son exploitation permet : - de repérer les plages, les durées et la chronologie des interventions, - d'identifier les tâches ; - de repérer la co-activité et l'intervention d'autres corps d'état ; - d'en mesurer les incidences sur le déroulement des travaux. Les incohérences sont signalées.	

C2 : TRAITER – DÉCIDER

C2.1 Traduire graphiquement

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA	
U11	1	Établir un relevé des ouvrages	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. En entreprise ou sur le chantier Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	Tous les éléments utiles sont relevés et décrits (nature et état des supports, cotes, profils, parties à conserver...). Le relevé est soigné, utilisable par un tiers et permet une exploitation ultérieure.	2.1 2.3 5.2 5.3 7.6
	2	Établir un calepinage	Des supports et appareils de mesures traditionnels et numériques (système d'exploitation mobile, tablette, PC ...). Des consignes écrites et orales. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, projet décoratif). Des documents techniques et normatifs. Des exigences réglementaires.	La répartition des éléments et la technique de construction satisfont les exigences techniques, esthétiques et financières. La qualité du dessin, l'échelle utilisée, la cotation et le repérage légendé des éléments constitutifs permettent son exploitation (quantitatif, mise en œuvre).	
	3	Établir un croquis et un schéma à main levée		La qualité du dessin, la cotation et un repérage légendé des éléments constitutifs permettent son exploitation. Les proportions sont respectées. Toutes les vues utiles sont représentées.	
	4	Établir un dessin d'exécution		La qualité du dessin, le respect des normes de représentation et de cotation permettent son exploitation. La légende permet le repérage des matériaux. L'échelle permet le détail explicite des points techniques.	

C2 : TRAITER – DÉCIDER
C2.2 Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	1 Identifier les dangers et estimer les risques propres à l'intervention.	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>À l'entreprise et sur le chantier.</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec le coordinateur SPS.</p>	<p>Les réseaux fluides et énergies sont identifiés.</p> <p>Les risques importés par les autres corps d'état sont pris en compte.</p> <p>Les flux de circulation sont identifiés.</p> <p>Les risques liés aux déchargements et aux stockages sont identifiés.</p> <p>Les risques sanitaires sont repérés.</p> <p>Les situations de travail en hauteur sont repérées.</p> <p>Les charges à manutentionner sont déterminées.</p> <p>Les risques liés à l'utilisation des matériels et des matériaux sont identifiés.</p>	S6
	2 Inventorier les mesures de prévention des risques liés à une situation professionnelle ou une intervention.	<p>Des éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, éléments de compte prorata...).</p> <p>Un relevé « in situ ».</p>	<p>Les différentes mesures intrinsèques, collectives ou individuelles applicables sont listées de manière exhaustive.</p>	
	3 Analyser les avantages et les inconvénients des mesures de prévention applicables.	<p>Des fiches de données de sécurité.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>La qualification de la main d'œuvre.</p>	<p>Les principes généraux de prévention sont pris en compte.</p>	
	4 Choisir et justifier une mesure de prévention.	<p>Le matériel mis à disposition par l'entreprise et leurs notices.</p> <p>Le processus d'apparition du dommage (Norme NF EN 12100-1).</p> <p>Les principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du code du travail).</p> <p>Les recommandations CNAMTS.</p> <p>Les fiches pratiques sécurité INRS.</p> <p>Les fiches sécurité OPPBTP.</p>	<p>La mesure de prévention choisie garantit la santé et la sécurité des intervenants et du public.</p> <p>La mesure de prévention choisie respecte les principes généraux de prévention dans le contexte professionnel.</p> <p>Les impacts économiques (positifs et négatifs) sont mesurés.</p> <p>La mesure choisie est argumentée et justifiée.</p>	

C2 : TRAITER – DÉCIDER

C2.3 Déterminer les besoins en matériaux

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	1 Choisir les matériaux.	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>À l'entreprise (bureau d'étude et magasin) et sur le chantier.</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec les fabricants, les fournisseurs, le magasinier de l'entreprise...</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p>	<p>Les composants d'un ouvrage sont listés de façon exhaustive.</p> <p>Les matériaux choisis répondent aux exigences imposées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les textes normatifs et réglementaires ; - les documents descriptifs et graphiques ; - les contraintes de l'environnement ; - les moyens de mise en œuvre ; - les exigences liées à la sécurité ; - la disponibilité en entreprise ou chez les fournisseurs ; - les délais de livraison. <p>Les conditionnements et les dimensions sont adaptés aux ouvrages à réaliser et aux réalités de manutention.</p>	<p>2.3</p> <p>2.4</p> <p>5.2</p> <p>5.3</p> <p>8.1</p> <p>8.2</p> <p>8.3</p> <p>8.4</p>
	2 Quantifier les matériaux.	<p>Des éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail).</p> <p>Un relevé « in situ ».</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Des fiches de données de sécurité.</p> <p>Des exigences réglementaires.</p> <p>Le matériel à disposition.</p> <p>Les matériaux à disposition.</p>	<p>La quantité est calculée avec une tolérance de 5 % par excès.</p> <p>Elle tient compte des contraintes (chutes, pertes, conditionnements...) et des possibilités d'une utilisation ultérieure des excédents.</p>	

C2 : TRAITER – DÉCIDER

C2.4 Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	1 Choisir et quantifier : <ul style="list-style-type: none"> - l'outillage et les matériels ; - les matériels d'accès et plateformes de travail ; - les matériels de levage et de manutention ; - les éléments de protection individuels et collectifs ; - les conteneurs destinés au tri et à la collecte des déchets. 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>À l'entreprise (bureau d'étude et magasin) et sur le chantier.</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec le magasinier de l'entreprise, les loueurs.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS).</p> <p>Un relevé « in situ ».</p> <p>Des documents techniques et normatifs</p> <p>Des exigences réglementaires.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p>	<p>Les outils, les matériels, les éléments de protection et les conteneurs nécessaires à la réalisation du chantier sont en adéquation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exigences liées à la sécurité et à l'environnement ; - le contexte du chantier ; - les exigences réglementaires et techniques ; - la qualification du personnel disponible ; - les impératifs économiques ; - ... <p>Le choix tient également compte de leur disponibilité.</p> <p>Leur quantité est adaptée à l'importance de l'équipe et aux besoins du chantier.</p>	<p>2.3</p> <p>2.4</p> <p>5.2</p> <p>5.3</p> <p>7.1</p> <p>7.2</p> <p>7.6</p> <p>8.1</p> <p>8.2</p> <p>8.3</p> <p>8.4</p>
	2 Estimer des temps de réalisation.	<p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p>	<p>Les temps de réalisation utilisent les temps unitaires de référence ou ceux calculés par l'entreprise.</p> <p>Ils tiennent compte des contraintes de réalisation (temps de séchage, co-activité, intervention des autres corps d'état...).</p>	
	3 Quantifier la main d'œuvre.	<p>Le matériel à disposition.</p> <p>Les bordereaux de temps.</p> <p>Le nombre et la qualification des personnels en responsabilité.</p>	<p>Le nombre de personnels affecté à chaque tâche permet le respect du calendrier d'exécution de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en durée totale ; - en durées intermédiaires (étapes) ; - au regard de l'intervention des autres corps d'état. <p>Il est en adéquation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exigences liées à la sécurité et à l'environnement ; - le contexte du chantier. 	

C2 : TRAITER – DÉCIDER

C2.5 Préparer et suivre la réalisation des tâches

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Rédiger un mode opératoire.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. À l'entreprise (bureau d'étude et magasin) et sur le chantier. Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques. En relation possible avec le magasinier de l'entreprise, les loueurs, les sociétés d'intérim, les fabricants, les fournisseurs.	Le mode opératoire est exploitable et en cohérence avec : - les différentes pièces du dossier de définition du chantier ; - les exigences techniques, réglementaires et normatives ; - les matériels et personnels à disposition. Les opérations sont chronologiques et leur liste est exhaustive. Le support graphique (croquis, schéma...) aide à la compréhension du mode opératoire. Le document élaboré est exploitable et la terminologie professionnelle est précise.	2.3 2.4 5.3 8.2 8.3
	2 Soumettre des adaptations : - liées au déroulement du chantier.	Des consignes écrites et orales. Des éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail). Un relevé « in situ ». Des documents techniques et normatifs Des fiches de données de sécurité. Des exigences réglementaires. Le matériel à disposition. Les matériaux à disposition.	Les adaptations sont justifiées et en adéquation : - aux contraintes du chantier ; - aux exigences réglementaires et techniques (dont celles liées à la sécurité et à l'environnement) ; - à la disponibilité du personnel qualifié, du matériel et des matériaux ; - aux interactions avec les autres corps de métiers ; - aux impératifs économiques. Les adaptations sont transmises à la hiérarchie et mise en œuvre qu'avec son accord.	
	3 Vérifier la disponibilité : - des matériels ; - des matériaux ; - des personnels.	Le nombre et la qualification des personnels en responsabilité.	La disponibilité des outils, des matériels, des éléments de protection et des conteurs au sein de l'entreprise et auprès des loueurs éventuels est vérifiée. Le mauvais état, la malpropreté, les dysfonctionnements ainsi que l'absence ou la défectuosité d'éléments, sont répertoriés et signalés à la hiérarchie et au magasinier. La disponibilité des matériaux est vérifiée (autres chantiers, magasin, fournisseurs). La disponibilité des personnels en nombre et en qualification est vérifiée (entreprise, société d'intérim).	
	4 Affecter les tâches aux différents membres de l'équipe.		L'affectation des tâches tient compte des qualifications, des individualités, des délais et exigences liées à la sécurité et à l'environnement.	
	5 Gérer à mesure : - les matériaux ; - le potentiel en matériel ; - le potentiel en personnel.		Les approvisionnements en matériaux, la mise à disposition des matériels et l'affectation des personnels sont déclenchés en fonction de l'avancement du chantier. La date « butoir » de déclenchement des approvisionnements tient compte des délais de livraison. Le chantier n'est jamais en rupture.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER
C3.1 – Assurer la gestion quotidienne du chantier

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Prendre possession du chantier. Le maintenir en état.	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier et en entreprise (magasin).</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, d'autres intervenants, le public, le magasinier de l'entreprise...</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Le PPSPS.</p> <p>Les éléments de compte prorata.</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Des documents et des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Des exigences réglementaires.</p> <p>Des fiches de données de sécurité.</p> <p>Le règlement de copropriété du chantier.</p>	<p>La prise de possession est partagée par tous les membres de l'équipe qui repèrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones de parking, les accès, les parties communes, les zones de travail ; - les installations d'hygiène ; - les lieux de stockage ; - les réceptacles à déchets et gravats ; - les points d'alimentation en énergie et en eau ainsi que les réseaux (leurs caractéristiques sont correctement identifiées). <p>Les conditions de leur utilisation et de leur entretien sont données et respectées tout au long du chantier.</p> <p>Les dispositions du PPSPS sont précisées.</p> <p>Le public et le voisinage sont informés des nuisances inhérentes aux travaux.</p> <p>Le protocole de sécurité est donné aux personnels de livraison.</p> <p>Les ouvrages à conserver en tout ou partie et les zones circonvoisines du chantier sont protégés.</p> <p>Les dégradations constatées ou occasionnées sont signalées.</p> <p>Toute anomalie est immédiatement signalée à la personne concernée.</p>	2.3 2.4 4.1 4.2 7.1 7.2 7.3 8.1
	2 Gérer les déchets.	<p>Le protocole de sécurité du chantier.</p> <p>Des matériels et matériaux.</p> <p>Les procédures propres à l'entreprise.</p>	<p>Les déchets sont identifiés.</p> <p>Le tri est conforme aux consignes reçues (nature des matériaux, recyclage...). Il est effectué au fur et à mesure dans les conteneurs prévus.</p>	
	3 Nettoyer : - le poste de travail ; - les matériels ; - le chantier et ses abords.	<p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p>	<p>Le protocole de nettoyage est respecté.</p> <p>Le chantier, la zone de travail et leurs abords sont tenus et laissés propres.</p>	
	4 Préserver du gaspillage : - les matériaux ; - les consommables et les énergies.		<p>Les matériaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparés en quantité nécessaire ou selon le temps d'utilisation de la gâchée ; - reconditionnés après usage. <p>L'utilisation des consommables (lames tranchantes...) est optimisée.</p> <p>Les énergies sont utilisées à bon escient.</p>	
	5 Tenir un magasin sur le chantier. Emmagasiner en entreprise.		<p>Les matériaux et les matériels sont protégés des risques de dégradations, de déprédations, de vols...</p> <p>Les matériaux non utilisés sont répertoriés et stockés.</p> <p>Le rangement permet un repérage et un accès facile.</p> <p>Les matériels en dysfonctionnement ou présentant un risque vis-à-vis de l'environnement sont signalés et retirés du service.</p> <p>Les opérations de maintenance de premier niveau sont effectuées.</p> <p>Les fiches d'entretien et de dépannage sont mises à jour.</p>	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.2 Gérer les approvisionnements

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11	1 Superviser l'approvisionnement en matériaux et leur stockage.	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec les fournisseurs, les livreurs, les autres intervenants, le public, le magasinier de l'entreprise...</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS...).</p>	<p>Les déplacements, les manutentions et les zones de stockage sont sécurisés.</p> <p>Des réserves écrites sont formulées en cas de non-conformité quant à la nature, la quantité et la qualité des matériaux livrés.</p> <p>Toute anomalie est immédiatement signalée à la hiérarchie.</p> <p>La répartition des matériaux s'adapte aux contraintes du chantier, notamment en minimisant les manutentions ultérieures.</p> <p>Les personnes et les biens sont préservés.</p> <p>L'environnement est exempt de risque de pollution.</p> <p>Les matériaux sont protégés des risques de dégradations, de déprédations, de vols...</p>	2.3 2.4 4.1 4.2 6.1 6.2 7.1 7.3 8.1
	2 Superviser l'approvisionnement en matériels et leur stockage.	<p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Des documents et des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Des fiches de données de sécurité.</p> <p>Des exigences réglementaires.</p> <p>Le protocole de sécurité du chantier.</p> <p>Des plans de réparation des matériaux.</p> <p>Des matériels et matériaux.</p> <p>Le nombre et la qualification des personnels en responsabilité.</p> <p>Les matériels de manutention.</p>	<p>Les déplacements, les manutentions et les zones de stockage sont sécurisés.</p> <p>La quantité, la nature et l'état des matériels sont contrôlés.</p> <p>Toute anomalie est signalée à la hiérarchie.</p> <p>La répartition et la disposition des matériels s'adaptent aux contraintes du chantier, notamment en minimisant les manutentions ultérieures.</p> <p>Les personnes et les biens sont préservés.</p> <p>L'environnement est exempt de risque de pollution.</p> <p>Les matériels sont protégés des risques de dégradations, de déprédations, de vols...</p>	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER**C3.3 Assurer la santé et la sécurité des personnes**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Sécuriser les postes de travail et l'activité.	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec le coordinateur SPS.</p> <p>Des éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, PPSPS).</p> <p>La qualification de la main d'œuvre.</p>	<p>Le chantier est balisé et protégé.</p> <p>Les opérations de déconstruction, de dépose et de démontage sont sécurisées.</p> <p>Les moyens d'accès en hauteur sont sécurisés.</p> <p>Les baies et trémies sont protégées.</p> <p>Le matériel de travail en élévation est correctement vérifié, monté, démonté et utilisé.</p> <p>Les moyens d'aide à la manutention sont disponibles et utilisés.</p> <p>Les équipements de travail sont utilisés en sécurité.</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont disponibles et portés.</p> <p>Les consignes sont transmises aux opérateurs.</p>	6.1 6.2
	2 Sécuriser les déplacements et les maintenances.	<p>Des matériaux.</p> <p>Le matériel mis à disposition par l'entreprise et leurs notices de montage et d'utilisation.</p> <p>Les équipements de protection individuelle.</p> <p>Les principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du code du travail).</p> <p>Les recommandations CNAMTS.</p> <p>Les fiches pratiques sécurité INRS.</p> <p>Les fiches sécurité OPPBTP.</p>	<p>Les déplacements « entreprise chantier » sont limités.</p> <p>Les véhicules utilitaires légers sont correctement chargés (limites de charge, arrimages...).</p> <p>Les zones de déchargement et de stockage prennent en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la résistance des planchers ; - l'implantation des ouvrages ; - la chronologie des opérations ; - des chemins de circulation. <p>Les principes de la PRAP sont appliqués.</p>	
	3 Adapter les mesures de prévention aux aléas.		<p>Les risques non prévus sont identifiés et analysés.</p> <p>Des solutions de prévention sont mises en œuvre.</p> <p>La hiérarchie est informée.</p>	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.4 Préparer le poste de travail

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Préserver les parties à conserver.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier.	La zone est propre et dégagée de tout obstacle. Les protections des parties à conserver, correctement mises en place, sont adaptées : - aux contraintes du chantier ; - à la nature des travaux ; - aux caractéristiques des parties à préserver.	2.2 4.2 5.2 6.2 7.1 7.2 7.3 8.1 8.2
	2 Disposer les matériaux à pied d'œuvre.	En autonomie. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calepinage, PPSPS...).	La quantité, la répartition et la disposition des matériaux est rationnelle et permet la réalisation de manière optimale et en toute sécurité.	
	3 Munir en matériels et en équipements.	Des documents techniques et normatifs. Matériels et matériaux. Moyens d'accès. Moyens de manutention. Notices de montage et d'utilisation.	Les matériels strictement nécessaires sont à portée. Leur montage est conforme. Leur fonctionnement est vérifié.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.5 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Effectuer le contrôle préalable : - de supports ; - d'ouvrages ;	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier. En autonomie. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Des documents techniques et normatifs. Matériels de mesure et de traçage (mètre, pige, laser...) et leurs notices techniques. Procédures de contrôle. Fiches de relevé des mesures. Matériels de contrôle et de mesures et leur notice d'utilisation.	Les contrôles sont effectués conformément aux procédures techniques ou normatives. Les appareils de contrôle et de mesures sont utilisés selon les prescriptions de leur notice technique. Les données relevées sont exploitables et comparées avec les exigences imposées : - par les textes normatifs et réglementaires ; - par les documents descriptifs et graphiques. <u>Contrôles préalables :</u> - les écarts hors tolérance sont signalés à la hiérarchie avant toute intervention. <u>Contrôles au fur et à mesure (autocontrôle) :</u> - les points de contrôle sont définis ; - les écarts hors tolérance font l'objet d'une remédiation immédiate ou d'un signalement à la hiérarchie avant toute intervention.	2.3 2.4 3.6 4.1 4.2 5.4 7.4 7.5
	2 Effectuer le contrôle à mesure des ouvrages réalisés (autocontrôle).			
	3 Vérifier les caractéristiques géométriques et dimensionnelles. Localiser les réseaux.	La dimension des appareils sanitaires.	Les caractéristiques constatées « in situ » sont comparées avec les pièces du dossier de définition : dimensions, verticalité, horizontalité, angles, pentes, emplacement des réseaux... Sont transmis à la hiérarchie : - les écarts repérés ; - des propositions d'adaptation appropriées. Les décisions de la hiérarchie sont correctement appliquées.	
	4 Contrôler ou vérifier l'implantation.		Les tracés sont visibles et précis. Ils respectent les exigences imposées : - par les textes normatifs et réglementaires ; - par les documents descriptifs et graphiques. Dans la limite des tolérances pour : - les dimensions, la verticalité, l'horizontalité, les angles, les pentes, les rayons de courbure...dans la limite des tolérances admises ; - la symétrie des répartitions ; - les sens d'ouverture ; - les exigences normatives de construction. Les écarts hors tolérance font l'objet d'une remédiation immédiate ou d'un signalement à la hiérarchie avant toute intervention.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.6 Implanter des ouvrages

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	<p>1 Tracer des lignes de référence.</p> <p>Répartir les éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour un ouvrage ; - pour un chantier complet. 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Matériels de mesure et de traçage (mètre, pige, laser...) et leurs notices techniques.</p> <p>Calepinage.</p> <p>Moyens d'accès et plateformes de travail.</p> <p>La dimension des appareils sanitaires.</p> <p>Des règles à cueillie, des vérins et des pinces, des règles...</p>	<p>La zone concernée est dégagée de tout obstacle et les supports exempts de poussières.</p> <p>L'utilisation des matériels de mesure et de tracé est maîtrisée.</p> <p>Les tracés sont visibles et précis.</p> <p>La position des réseaux est prise en compte.</p> <p>Les données ou les consignes sont respectées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dimensions, la verticalité, l'horizontalité, les angles, les pentes... les rayons de courbure dans la limite des tolérances admises ; - la symétrie des répartitions ; - les sens d'ouverture ; - les exigences normatives de construction. <p>L'implantation est effectuée dans sa totalité en tenant compte des priorités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les couloirs à partir de la porte d'entrée, - les pièces d'eau ; - ... <p>Tout problème est signalé à la hiérarchie pour décision.</p>	<p>2.2</p> <p>2.3</p> <p>2.4</p> <p>7.1</p> <p>7.4</p>

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.7 Construire des ouvrages communs en briques plâtrières

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	1 Réaliser un plafond.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.	L'ouvrage correspond au descriptif. Le tracé d'implantation est suivi.	2.3 5.2
	3 Réaliser une cloison distributive.	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.	5.3 7.1 7.5 7.6
	5 Réaliser une contre-cloison.	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	Les guides de construction sont stables et en nombre suffisants.	
	6 Réaliser une gaine, un habillage.	Sur le chantier. En autonomie. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Des consignes écrites et orales. Des référentiels (tracé, traits de niveau...) Les outils du plâtrier. Les matériaux et les accessoires. Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures). Des documents techniques et normatifs. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	Les dimensions, les angles, les plénums... sont respectés. Les supports permettent l'accrochage, l'appui ou l'adossement. L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour : - le choix du plâtre et son taux de gâchage ; - le montage des éléments ; - les accrochages ; - la verticalité, l'horizontalité, la planéité... ; - le traitement des périphéries ; - ... Dont le traitement de points de construction singuliers : - les jonctions d'angle (harpage) ; - les jonctions avec les huisseries ; - l'encastrement des gaines et des boîtiers ; - les traversées de canalisation ; - l'accrochage des charges lourdes ; - ... L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée. L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local. Les chutes sont $\leq 5\%$. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER
C3.8 Construire des ouvrages de conception complexe en briques plâtrières

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	1 Réaliser un plafond technique : - incliné ; - en zone sismique.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier. En autonomie. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Des consignes écrites et orales. Des référentiels (tracé, traits de niveau...). Les outils du plâtrier. Les matériaux et les accessoires. Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures). Des documents techniques et normatifs. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	L'ouvrage correspond au descriptif. Le tracé d'implantation est suivi. Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les guides de construction sont stables et en nombre suffisants. Les dimensions, les angles, les pentes, les rayons de courbure, les plénums... sont respectés. Les supports permettent l'accrochage, l'appui ou l'adossement. L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour : - le choix du plâtre et son taux de gâchage ; - le montage des éléments ; - les accrochages ; - la verticalité, l'horizontalité, la planéité... ; - le traitement des périphéries ; - ... Dont le traitement de points de construction singuliers : - les jonctions d'angle (harpage) ; - les jonctions avec les huisseries ; - les cloisons non maintenues en tête ; - les poteaux raidisseurs ; - l'encastrement des gaines et des boîtiers ; - les traversées de canalisation ; - l'accrochage des charges lourdes ; - la rotundité ; - la pose en rive de plancher en surplomb ; - ... L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local. Les chutes sont $\leq 5\%$. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	2.3 5.2 5.3 7.1 7.5 7.6
	2 Réaliser une cloison technique : - thermique ; - acoustique ; - courbe ; - de grandes dimensions (hauteur, longueur) ;			
	3 Réaliser des ouvrages complexes : - niche cul de four ; - arcs, voutes ; - ... ;			

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.9 Réaliser des enduits en plâtre

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	1 Préparer les supports	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.	L'ouvrage correspond au descriptif.	2.3
	2 Préparer un enduit		Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.	5.2 5.3
	3 Réaliser un enduit en plâtre traditionnel : - vertical ; - horizontal ; - incliné, - sur surfaces courbes.	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier. En autonomie.	La machine à projeter est réglée, utilisée et entretenue selon les directives du fabricant. Les exigences des textes de mise en œuvre sont respectées.	7.1 7.5 7.6
	4 Réaliser un enduit en plâtre allégé manuellement ou mécaniquement : - vertical ; - horizontal ; - incliné ; - sur surfaces courbes ; - teinté ; - ...	Des consignes écrites et orales. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, projet décoratif. Les outils du plâtrier. Les matériaux et les accessoires. Les matériels de projection, leur notice de maintenance et d'utilisation.	Pour les supports : - exempts de fissure, de trou, d'impureté et de poussière ; - cohérents ; - d'une absorption permettant l'accrochage de l'enduit. Pour l'enduit : - type de plâtre utilisé et son taux de gâchage ; - épaisseur ; - planéité locale et générale ; - aspect ; - dureté ; - rectitude, verticalité, horizontalité et bonne fixation des arêtes ; - ... ;	
	5 Réaliser un enduit technique : - de protection incendie ; - acoustique ; - ...	Les matériels de contrôle et leur notice d'utilisation. Des documents techniques et normatifs. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.		
	6 Réaliser un raccord en plâtre	Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	La rotondité est régulière. Le raccord affleure l'enduit existant. La coloration est constante. Les pertes sont ≤ 5 %. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.10 Construire des ouvrages communs en plaques sur ossature

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	1 Réaliser un plafond	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.	L'ouvrage correspond au descriptif.	2.3
	2 Réaliser une cloison distributive : - droite ; - courbe.	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	Le calepinage et le projet décoratif sont respectés.	5.2
	3 Réaliser une contre-cloison	Sur le chantier.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.	5.3
	4 Réaliser une gaine, un habillage	En autonomie. Des consignes écrites et orales. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Des référentiels (tracé, traits de niveau...).	Les dimensions, les angles, les plénums, les rayons de courbure... sont respectés.	7.1
		Les outils du plâtrier. Les matériaux et les accessoires. Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures). Des documents techniques et normatifs. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	Le tracé d'implantation est suivi. L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour : - l'ordre de construction cloison et plafond, contre-cloison et cloison, cloison et chape... ; - l'ossature ; - les suspentes ; - les fixations ; - les plaques ; - la verticalité, l'horizontalité, la planéité, la courbure ... ; - le traitement des joints, des cueillies, des angles sortants, des trous de vis ; - ... ; Dont le traitement de points de montage singuliers ; - la jonction et le passage d'angle ; - la jonction entre deux cloisons ; - les liaisons avec les menuiseries et les volets roulants ; - le raccordement avec les doublages et les plafonds ; - le passage des gaines et des canalisations ; - l'incorporation des boîtiers ; - les points d'accrochage et de fixation des charges ; - ... L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée. L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local. La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (plaque hydrofugée, protection du pied de cloison...) ; Les chutes sont $\leq 5\%$. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	7.5 7.6

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.11 Construire des ouvrages de conception complexe en plaques sur ossature

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA	
U30	1 Réaliser un plafond technique : - acoustique ; - thermique ; - en zone sismique ; - de protection incendie ; - sur ossature primaire ; - courbe.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier.	L'ouvrage correspond au descriptif. Le calepinage et le projet décoratif sont respectés. Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les dimensions, les angles, les pentes, les rayons de courbure, les plénums...sont respectés. Le tracé d'implantation est suivi.	2.3 5.2 5.3 7.1 7.5 7.6	
	2 Réaliser une cloison distributive technique : - acoustique ; - thermique ; - de protection incendie ; - avec des profils d'angle ; - anti-effraction ; - en zone sismique ; - de grande hauteur.	En autonomie. Des consignes écrites et orales. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif. Des référentiels (tracé, traits de niveau...).	L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour : - l'ordre de construction cloison et plafond, contre-cloison et cloison, cloison et chape... ; - l'ossature ; - les suspentes ; - les fixations ; - les plaques ; - la verticalité, l'horizontalité, la courbure, la planéité... ; - le traitement des joints, des cueillies, des angles sortants, trous de vis ; - ... ;		
	3 Réaliser une contre-cloison technique : - de grande hauteur.	Les outils du plâtrier. Les matériaux et les accessoires.	Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures).	- la jonction et le passage d'angle ; - la jonction entre deux cloisons ; - les liaisons avec les menuiseries et les volets roulants ; - le raccordement avec les doublages et les plafonds ; - le passage des gaines et des canalisations ; - l'incorporation des boîtiers ; - les points d'accrochage et de fixation des charges ; - ...	
	4 Réaliser une cloison séparative	Des documents techniques et normatifs.	Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti.	Dont le traitement de points de montage singuliers ;	
	5 Réaliser une gaine, un habillage : - acoustique, - thermique, - de protection incendie, - anti-effraction, - de grande hauteur.	Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti.	Des temps d'exécution.	L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée. L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local. La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (plaque hydrofugée, protection du pied de cloison...) ; Les chutes sont ≤ 5 %. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER
C3.12 Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	1 Poser collée d'un complexe de doublage : <ul style="list-style-type: none"> - hauteur de panneau ; - grande hauteur. 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail.</p> <p>Des référentiels (tracé, traits de niveau...).</p> <p>Les outils du plâtrier.</p> <p>Les matériaux et les accessoires.</p> <p>Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures).</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>Des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Le temps imparti.</p> <p>Des temps d'exécution.</p>	<p>L'ouvrage correspond au descriptif.</p> <p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.</p> <p>Le tracé d'implantation est suivi.</p> <p>Les dimensions sont respectées.</p> <p>L'ouvrage et sa mise en œuvre respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité et la nature du support ; - l'ordre de construction doublage et plafond, doublage et cloison, doublage et chape ; - la préparation et le collage des panneaux ; - la verticalité, la planéité... ; - le traitement des joints, des cueillies, des angles sortants ; <p>Dont le traitement de points de montage singuliers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le passage des angles ; - les liaisons avec les menuiseries et les volets roulants ; - le pied des panneaux ; - le raccordement avec les plafonds ; - le passage des gaines et des canalisations ; - l'incorporation des boîtiers ; - l'accrochage des charges lourdes ; - la jonction horizontale de panneaux ; - le respect d'une lame d'air entre le complexe et le support ; - ... <p>L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local.</p> <p>La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (plaque hydrofugée, protection du pied de cloison...) ;</p> <p>Les chutes sont ≤ 5 %. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.</p>	2.3 5.2 5.3 7.1 7.5 7.6

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER
C3.13 Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	1 Réaliser une cloison de distribution	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.	L'ouvrage correspond au descriptif. Le tracé d'implantation est suivi.	2.3 5.2
	2 Réalisation de gaine technique	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier. En autonomie. Des consignes écrites et orales. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail. Des référentiels (tracé, traits de niveau...) Les outils du plâtrier. Les matériaux et les accessoires. Des documents techniques et normatifs. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les dimensions, les angles...sont respectés. L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour : - la pose des semelles et des rails en bois ; - la pose des panneaux, dont la position des clavettes ; - la verticalité, la planéité... ; - le traitement des joints, des cueillies, des angles sortants ; Dont le traitement des points de montage singuliers ; - la jonction d'angle ; - la jonction entre deux cloisons ; - la jonction avec les huisseries ; - la jonction avec le plafond ; - le passage des gaines et des canalisations ; - l'incorporation des boitiers ; - l'accrochage des charges lourdes ; - la pose en rive de plancher en surplomb ; - ... ; La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (panneaux hydrofugés...) Les chutes sont ≤ 5 %. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	5.3 7.1 7.5 7.6

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER
C3.14 Réaliser une chape sèche légère

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	1 Réaliser une chape sèche : <ul style="list-style-type: none"> - sur support plan ; - sur plancher déformé, 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail, calepinage ;</p> <p>Des référentiels (tracé, traits de niveau...).</p> <p>Les outils du plâtrier.</p> <p>Les matériaux et les accessoires.</p> <p>Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures).</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>Des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Le temps imparti.</p> <p>Des temps d'exécution.</p>	<p>L'ouvrage correspond au descriptif.</p> <p>Le sol fini est au niveau désiré.</p> <p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.</p> <p>La chape et sa réalisation respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature et l'état du support ; - la préparation du support ; - l'ordre de construction chape/cloison ; - l'étalement et le réglage des granulats ; - la pose des panneaux isolants ; - la mise en place des lits de plaques ; - le traitement des joints périphériques et de dilatation ; - l'horizontalité, la planéité ; <p>Dont le traitement des points de montage singuliers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le passage traversant des canalisations ; - l'appui de charges lourdes ou perforantes ; - le passage de porte ; - le bord libre ; - ... ; <p>La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée.</p> <p>Les chutes sont ≤ 5 %. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.</p>	2.3 5.2 5.3 7.1 7.5 7.6

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.15 Construire des ouvrages communs en carreaux

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	1 Réaliser une cloison de conception courante.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.	L'ouvrage correspond au descriptif. Les supports permettent l'appui ou l'adossement.	2.3 5.2
	3 Réaliser une contre-cloison	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.	5.3 7.1
	4 Réaliser une gaine technique	<p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail.</p> <p>Des référentiels (tracé, traits de niveau...).</p> <p>Les outils du plâtrier.</p> <p>Les matériaux et les accessoires.</p> <p>Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures).</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>Des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Le temps imparti.</p> <p>Des temps d'exécution.</p>	<p>Le tracé d'implantation est suivi.</p> <p>Les dimensions et les angles sont respectés.</p> <p>Les guides de construction sont stables et en nombre suffisant.</p> <p>L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en oeuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le type de carreaux ; - le montage des éléments ; - le type de colle ; - la verticalité, l'horizontalité, la planéité... ; - le traitement des joints, des cueillies, des angles sortants ; - la liaison cloison et sol, cloison et plafond, cloison et paroi verticale ; - ... ; <p>Dont le traitement de points de construction singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les jonctions d'angle (harpage) ; - les jonctions avec les huisseries ; - les jonctions avec les murs porteurs, les doublages en complexe isolant... ; - les cloisons non maintenues en tête ; - l'encastrement des gaines et des boitiers ; - les traversées de canalisation ; - l'accrochage des charges lourdes ; - ... ; <p>L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée.</p> <p>L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local.</p> <p>La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (carreaux hydrofugés, protection de pied de cloison...)</p> <p>Les chutes sont $\leq 5\%$. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.</p>	7.5 7.6

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.16 Construire des ouvrages de conception complexe en carreaux

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	<p>1 Réaliser une cloison technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acoustique, - thermique, - de protection incendie, - de grande longueur ; - de grande surface ; - de grande hauteur. 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail.</p> <p>Des référentiels (tracé, traits de niveau...).</p> <p>Les outils du plâtrier.</p> <p>Les matériaux et les accessoires.</p> <p>Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures).</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>Des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Le temps imparti.</p> <p>Des temps d'exécution.</p>	<p>L'ouvrage correspond au descriptif.</p> <p>Les supports permettent l'appui ou l'adossement.</p> <p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.</p> <p>Le tracé d'implantation est suivi.</p> <p>Les dimensions et les angles sont respectés.</p> <p>Les guides de construction sont stables et en nombre suffisant.</p> <p>L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le type de carreaux ; - le montage des éléments ; - le type de colle ; - la verticalité, l'horizontalité, la planéité... ; - le traitement des joints, des cueillies, des angles sortants ; - la liaison cloison et sol, cloison et plafond, cloison et paroi verticale ; - ... ; <p>Dont le traitement de points de construction singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les jonctions d'angle (harpage) ; - les jonctions avec les huisseries ; - les jonctions avec les murs porteurs, les doublages en complexe isolant... ; - les cloisons non maintenues en tête ; - les poteaux raidisseurs ; - l'encastrement des gaines et des boîtiers ; - les traversées de canalisation ; - l'accrochage des charges lourdes ; - la pose en rive de plancher en surplomb ; - ... ; <p>L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée.</p> <p>L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local.</p> <p>La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (carreaux hydrofugés, protection de pied de cloison...)</p> <p>Les chutes sont $\leq 5\%$. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.</p>	<p>2.3</p> <p>5.2</p> <p>5.3</p> <p>7.1</p> <p>7.5</p> <p>7.6</p>

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER
C3.17 Réaliser une moulure en plâtre

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	1 Réaliser un relevé de profil simple	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul ou en équipe.	Le relevé est précis et correspond à la moulure existante.	2.1 2.3
	2 Réaliser un calibre	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier ou en atelier de production de staff. En autonomie. Des consignes écrites et orales.	Le profil de la moulure est : - sans rayure ; - correctement fixé sur le calibre. Le calibre est stable et proportionnel à la longueur du profil. Les éléments sont d'équerre. La répartition du calibre sur le sabot est de 2/3 derrière et 1/3 devant. Les rayons sont respectés.	5.2 5.3 7.1 7.5 7.6
	3 Tracer une moulure sur table au plâtre à mouler : - droite ; - circulaire.	Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail. Les outils du plâtrier staffeur. Les matériaux et les accessoires. Le gabarit. Des documents techniques et normatifs. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	Le taux de gâchage du plâtre est respecté. La quantité préparée est correctement évaluée : les pertes sont $\leq 10\%$. Les éléments de renforts sont noyés et répartis correctement. La finition de la surface est sans défaut. Les quantités fabriquées correspondent à la demande : chutes $\leq 5\%$. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	
	4 Réaliser une gorge - simple ; - à talon.		Le taux de gâchage du plâtre est respecté. La quantité préparée est correctement évaluée : les pertes sont $\leq 10\%$. Le support permet l'adhérence. Le gabarit respecte le profil demandé. Les guides sont correctement positionnés. La finition de la surface est sans défaut. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.18 Poser des éléments décoratifs

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	1 Poser : <ul style="list-style-type: none"> - des moulures ; - des corniches ; - des rosaces ; - des colonnes ; - des habillages muraux. 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif.</p> <p>Des référentiels (tracé, traits de niveau...).</p> <p>Les outils du plâtrier.</p> <p>Les matériaux et les accessoires.</p> <p>Les matériels, leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures).</p> <p>Des documents techniques.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>Des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Le temps imparti.</p> <p>Des temps d'exécution.</p>	<p>L'ouvrage correspond au descriptif et au projet décoratif.</p> <p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.</p> <p>Le tracé d'implantation est suivi.</p> <p>Les motifs sont esthétiquement positionnés.</p> <p>L'ouvrage respecte les exigences des textes de mise en œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation du support ; - le type de colle ; - le montage et le raccordement des éléments ; - les finitions. <p>Les dimensions, les angles et le sens de pose sont respectés.</p> <p>La verticalité, l'horizontalité, la planéité restent dans la limite des tolérances admises, notamment pour l'esthétique.</p> <p>Les coupes sont nettes et les angles sont jointifs.</p> <p>Le collage est parfait.</p> <p>La finition ne montre aucun défaut.</p> <p>Les chutes sont $\leq 5\%$. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.</p>	<p>2.3</p> <p>5.2</p> <p>5.3</p> <p>7.1</p> <p>7.5</p> <p>7.6</p>

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.19 Construire un plafond modulaire

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	1 Réaliser un plafond de conception courante	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.	L'ouvrage correspond au descriptif. Le calepinage et le projet décoratif sont respectés.	2.3 5.2 5.3
	2 Réaliser un plafond technique : - acoustique ; - thermique.	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.	Le tracé d'implantation est suivi. Le montage respecte les exigences des textes de mise en oeuvre pour : - l'ossature (apparente, cachée) ; - les suspentes ; - les fixations ; - les dalles ;	7.1 7.5 7.6
	3 Réaliser un plafond suivant rampant	Sur le chantier. En autonomie.	- le niveau, la planéité... ; - les points d'accrochage et de fixation des charges ;	
	4 Réaliser un habillage ou une retombée	Des consignes écrites et orales. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif.	- les éclairages ; - les points de montage singuliers ; - le traitement des coupes et raccords ; - ...	
	5 Réaliser une ossature primaire	Des référentiels (tracé, traits de niveau...). Les outils du plafiste. Les matériaux et les accessoires. Les matériels et leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures). Des documents techniques et normatifs. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	Les dalles sont exemptes de traces de salissure et de détérioration. Les cotes des ouvrages, des plénums, des descentes...sont respectées. L'isolant est correctement positionné et son épaisseur respectée. L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local. La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée (plaque hydrofugée...). Les chutes sont ≤ 5 %. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.20 Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	1 Réaliser une isolation phonique en cloison	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.	L'ouvrage correspond au descriptif. Le tracé d'implantation est suivi.	2.3 5.2
	2 Réaliser une isolation en contre-cloison	Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs,, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier.	Le montage respecte les exigences des textes de mise en œuvre : - la nature et l'épaisseur de l'isolant ; - les suspentes ; - les fixations ; - le pare-vapeur ; - les points d'accrochage et de fixation des charges ;	5.3 7.1 7.5 7.6
	3 Réaliser une isolation en plafonds en comble aménagé et rampants	En autonomie.	- les points de montage singuliers ; - le traitement des joints.	
	4 Réaliser une isolation en combles perdus	Des consignes écrites et orales.	- ...	
	5 Réaliser une isolation en plancher bas	Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, dessins de détail.	La membrane et l'isolant sont correctement positionnés. L'épaisseur de celui-ci est respectée.	
	6 Incorporer une membrane d'étanchéité à l'air	Des référentiels (tracé, traits de niveau...) Les outils du plâtrier. Les matériaux et les accessoires. Les matériels de soufflage, d'insufflation ou de projection et leur notice de montage et d'utilisation. Les appareils de contrôle et de mesures (dont leur fiche d'utilisation). Des documents techniques. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des procédures internes à l'entreprise. Le temps imparti. Des temps d'exécution.	La pérennité des ouvrages en pièce humide est assurée. La performance énergétique demandée est obtenue. L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local. Les chutes ou les pertes sont ≤ 5 %. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. Les ouvrages existants ne sont pas endommagés. Les orifices pratiqués dans les parois sont rebouchés. La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	

C3 : METTRE EN ŒUVRE - REALISER

C3.21 Réaliser des enduits et poser des bandes

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	1 Réaliser un enduit manuellement ou mécaniquement : <ul style="list-style-type: none"> - de finition, - garnissant. 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS.</p> <p>Les outils du plâtrier.</p> <p>Les matériaux et les accessoires.</p> <p>Les matériels et leur notice de montage et d'utilisation (dont ceux destinés au contrôle et aux mesures).</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p> <p>Des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Un temps imparti.</p> <p>Des temps d'exécution.</p>	<p>L'ouvrage correspond au descriptif.</p> <p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.</p> <p>L'enduit et sa mise en œuvre respectent les exigences des textes de mise en œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature et l'état du support ; - les conditions de mise en œuvre ; - les épaisseurs ; - la planéité ; - la qualité de finition ; - le traitement des points singuliers ; <p>Les bandes sont adhérentes, noyées dans l'enduit et réparties au droit du joint ou de l'angle.</p> <p>Les bandes de renfort d'angle sont adhérentes, noyées dans l'enduit et rectilignes.</p> <p>Le taux de gâchage de l'enduit est respecté.</p> <p>La quantité préparée est correctement évaluée : les pertes sont $\leq 5\%$.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.</p>	<p>2.3</p> <p>5.2</p> <p>5.3</p> <p>7.1</p> <p>7.5</p> <p>7.6</p>
	2 Poser des bandes <ul style="list-style-type: none"> - à joint, - de renfort d'angle. 			

C4 : COMMUNIQUER**C4.1 Animer une petite équipe**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Transmettre et expliciter des informations Être à l'écoute	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation. Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH. Sur le chantier. Des intervenants d'autres corps de métiers.	Le vocabulaire utilisé et l'attitude sont adaptés. L'écoute est attentive. L'avis des interlocuteurs est pris en compte. Les informations sont fiables, pertinentes et exploitables. Leur compréhension est vérifiée. Le cas échéant, des compléments sont donnés ou les propos itérés, voire reformulés.	2.1 2.4
	2 Indiquer et expliciter les tâches	Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif). Des documents techniques et normatifs. Des consignes écrites et orales. Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise. Des documents et des procédures internes à l'entreprise. Des comptes rendus de réunion de chantier. Le temps imparti. Des temps d'exécution. Des fiches de production journalière.	Le vocabulaire utilisé et l'attitude sont adaptés. La précision des consignes permet leur compréhension. Celle-ci est vérifiée. Le cas échéant, les consignes sont re-données, voire reformulées.	
	3 Montrer une technique de mise en œuvre	Pour des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation, à réaliser par l'entreprise de plâtrerie, Une technique de mise en œuvre permettant de répondre aux exigences techniques (acoustique, thermique, grande hauteur, coupe-feu,...), quelles que soient leur complexité et les contraintes d'exécution. Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calepinage, dessins de détail, projet décoratif). Des documents techniques et normatifs.	La gestuelle, le mode opératoire, le vocabulaire utilisé et les explications sont adaptés. La compréhension de la technique est vérifiée. Le cas échéant, la démonstration est itérée en tout ou partie.	

C4 : COMMUNIQUER**C4.2 Communiquer avec les différents acteurs du chantier**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Informer et s'informer	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>À l'entreprise ou sur le chantier (et ponctuellement lors des réunions de suivi ou de réception des travaux...).</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, les fabricants, les fournisseurs, les loueurs, d'autres intervenants ...</p> <p>Des supports traditionnels et numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...).</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif).</p> <p>Des comptes rendus de réunion de chantier.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p>	<p>L'objet de l'information est pleinement fondé.</p> <p>Le vocabulaire utilisé et l'attitude sont adaptés aux interlocuteurs, dûment identifiés, et à la situation.</p> <p>Le message transmis est fiable, pertinent compréhensible et exploitable.</p> <p>La compréhension des informations recueillies et transmises est vérifiée.</p> <p>Le cas échéant, des compléments d'informations sont demandés ou donnés, avec si besoin une interprétation des propos ou une reformulation du message.</p>	<p>S0</p> <p>S1</p> <p>S2</p> <p>S3</p> <p>S4</p> <p>S5</p> <p>S6</p> <p>S7</p> <p>S8</p>

C4 : COMMUNIQUER

C4.3 Rendre compte

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	1 Rendre compte par écrit et oralement	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Des bâtiments d'habitation individuels ou collectifs, d'activités industrielles, administratives, de santé..., dans des ERP, dans des IGH.</p> <p>À l'entreprise ou sur le chantier.</p> <p>Selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>En relation possible avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, les fabricants, les fournisseurs, d'autres intervenants ...</p>	<p>La forme, le vocabulaire utilisé et l'attitude sont adaptés à la nature du compte rendu qui est fiable, exploitable et permet à la hiérarchie d'être informée à propos de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature des travaux réalisés et leurs avancements ; - des choix opérés ; - des difficultés éventuelles et les dysfonctionnements rencontrés ; - des temps passés ; - des matériaux consommés ; - ... 	S2
	2 Renseigner et transmettre des documents à l'entreprise	<p>Des supports traditionnels et numériques (téléphone, système d'exploitation mobile, télécopie, tablette, PC...).</p> <p>Des documents et des procédures internes à l'entreprise.</p> <p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser par l'entreprise de plâtrerie-isolation : éléments du dossier de définition du chantier (descriptif, plans, calendrier d'exécution, PPSPS, calepinage, dessins de détail, projet décoratif).</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Un schéma d'organisation et de gestion des déchets de l'entreprise.</p>	<p>Les documents sont correctement renseignés, lisibles, explicites et transmis en temps voulu à la personne concernée selon la procédure interne à l'entreprise.</p>	

savoirs associés

DOMAINES	SAVOIR	CONNAISSANCES
1 CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL	S 0 ENJEUX ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	S 0.1 Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement S 0.2 Domaines d'action dans le cadre du développement durable S 0.3 Dimension économique S 0.4 Énergies utilisées S 0.5 Impact environnemental S 0.6 Fonctionnement thermique du bâti S 0.7 Réglementation thermique S 0.8 Implication sur la production du bâti neuf S 0.9 Implication sur les bâtiments existants
	S 1 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE	S 1.1 Intervenants S 1.2 Marchés S 1.3 Contexte juridique
	S 2 ÉTUDE CONSTRUCTION ET COMMUNICATION TECHNIQUE	S 2.1 Outils, normes de représentation et moyens de communication S 2.2 Environnement et communication architecturaux S 2.3 Documents descriptifs et techniques S 2.4 Expression technique orale
2 CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES	S 3 CONFORT DU BÂTIMENT	S 3.1 Confort thermique S 3.2 Problématiques en lien avec le risque d'humidité S 3.3 Confort en lien avec la qualité de l'air intérieur S 3.4 Confort acoustique S 3.5 Sécurité incendie S 3.6 Accessibilité du cadre bâti S 3.7 Risque sismique
	S 4 APPROCHE COMPORTEMENTALE DES MATÉRIAUX ET DES OUVRAGES	S 4.1 Comportement physiques et chimiques des matériaux S 4.2 Comportement mécanique des ouvrages
	S 5 TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	S 5.1 Ouvrages du bâtiment S 5.2 Matériaux et produits du secteur professionnel S 5.3 Ouvrages relevant du secteur professionnel S 5.4 Histoire des techniques
3 RÉALISATION DES OUVRAGES	S 6 SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	S 6.1 Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques S 6.2 Formations spécifiques
	S 7 TECHNIQUES, PROCÉDÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	S 7.1 Matériels de chantier S 7.2 Moyens d'accès les plateformes de travail S 7.3 Techniques de stockage et de magasinage S 7.4 Techniques d'implantation S 7.5 Moyens et procédés de contrôle S 7.6 Réalisation des ouvrages
	S 8 ORGANISATION ET SUIVI DES TRAVAUX	S 8.1 Gestion quotidienne du chantier S 8.2 Planification des travaux S 8.3 Suivi et ajustement S 8.4 Gestion des coûts

S0

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans toutes les interventions, sur des constructions neuves ou existantes, l'ensemble des acteurs est impliqué dans l'obtention des performances attendues aux plans réglementaire et contractuel dans les domaines du respect de l'environnement, de la réduction des besoins en énergie et du développement durable. Le secteur du bâtiment doit apporter une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan national de performance thermique de l'habitat issu du Grenelle de L'Environnement.

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 0.1 - Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement	
<p>Engagements internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole de Kyoto – 1997. ▪ Sommet de Johannesburg – 2002. <p>Orientations européennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Livre blanc sur les énergies renouvelables. – 1997. ▪ Livre vert sur l'efficacité énergétique – 2006. ▪ Paquet Climat-énergie – 2009. ▪ Directives de l'Union européenne. <p>Orientations nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan climat – 2004. ▪ Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique française – 2005. ▪ Plan climat – 2006. ▪ Plans d'action (Face sud, Soleil, Terre énergie, ...) ▪ Grenelle de l'environnement – 2007. ▪ Loi Grenelle 1 – 2009. ▪ Loi Grenelle 2 – 2010. ▪ Réglementation thermique en vigueur. ▪ PACTE Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique. 	<p>Indiquer les objectifs principaux des engagements et orientations relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique, la diminution de la consommation d'énergie et la protection de l'environnement.</p>
S 0.2 - Domaines d'action dans le cadre du développement durable	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité énergétique. ▪ Bâtiment et lutte contre le réchauffement climatique. ▪ Urbanisme Transports Climat-énergie. ▪ Risques, santé et environnement. ▪ Réduction des déchets. 	<p>Citer les principaux domaines d'action des orientations européennes et nationales.</p>
S 0.3 - Dimension économique	
<p>S 0.3.1 - Postes de consommation d'énergie dans le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production des matériaux. ▪ Transport des personnels. ▪ Transport des matériels. ▪ Transport des matériaux. ▪ Travaux de construction. ▪ Utilisation des locaux (chauffage, eau chaude sanitaire, rafraîchissement, éclairage...). ▪ Travaux modificatifs. ▪ Déconstruction. ▪ Recyclage ou réemploi de matériaux et composants. <p>S 0.3.2 - Évolution du coût des énergies</p> <p>S 0.3.3 – Aides financières et incitations diverses</p>	<p>Citer les différents postes de consommation d'énergie.</p> <p>Comparer l'évolution du coût de plusieurs combustibles sur une décennie.</p> <p>Citer des mesures d'aide et d'incitation dans le domaine des économies d'énergie.</p>

S 0.4 – Énergies utilisées	
<p>S 0.4.1 - Énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Solaire thermique. ▪Solaire photovoltaïque. ▪Biomasse. ▪Bois combustible. ▪Vent. ▪Géothermie, ... <p>S 0.4.2 - Énergies fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Pétrole. ▪Charbon. ▪Gaz ... <p>S 0.4.3 - Production d'énergie électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪D'origine hydraulique. ▪D'origine solaire. ▪D'origine éolienne. ▪D'origine thermique. ▪D'origine nucléaire... <p>S 0.4.4 - Transferts d'énergie à partir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪De l'air ambiant. ▪Du sol. ▪De l'air extrait. ▪Des effluents ... <p>S 0.4.5 – Cogénération</p>	<p>Caractériser le mode et le lieu de production des différentes énergies</p>
S 0.5 - Impact environnemental	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Émissions de CO2 (empreinte carbone, bilan carbone). ▪ Nuisances sonores. ▪ Nuisances visuelles. ▪ Qualité de l'air. ▪ Qualité de l'eau. ▪ Déchets et rejets. 	<p>Identifier le type d'impact environnemental lié à une activité ou un choix constructif.</p>
S 0.6 - Fonctionnement thermique du bâti	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des déperditions thermiques. ▪ Inertie thermique. ▪ Apports gratuits. ▪ Renouvellement d'air. ▪ Apports en chauffage. ▪ Besoins de rafraîchissement. ▪ Bâtiment basse consommation (BBC). ▪ Bâtiment à haute performance énergétique (HPE). ▪ Bâtiment à très haute performance énergétique (THPE). ▪ Bâtiment passif. ▪ Bâtiment à énergie positive (BEPOS). 	<p>Schématiser les échanges thermiques du système bâtiment.</p>
S 0.7 - Réglementation thermique	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exigences de performance énergétique. ▪ Apports liés à l'occupation. ▪ Besoin bioclimatique conventionnel. ▪ Exigence de confort d'été. ▪ Perméabilité à l'air. ▪ Isolation thermique. ▪ Apports d'énergie renouvelables. ▪ Éclairage naturel. ▪ Mesure de la consommation d'énergie. ▪ Contrôle des performances énergétiques du bâtiment en service. 	<p>Indiquer les points principaux de la réglementation thermique en vigueur.</p>

S 0.8 - Implication sur la production du bâti neuf	
<p>S 0.8.1 - En conception</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Objectif global en consommation d'énergie. ▪Conception globale optimisée. ▪Conception collaborative. ▪Conception bioclimatique. ▪Garantie de performances. ▪Définition de dispositions constructives particulières. <p>S 0.8.2 - En réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Interventions coordonnées. ▪Écoconstruction. ▪Matériaux bio-sourcés. ▪Étanchéité à l'air. ▪Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières. ▪Gestion du chantier. <p>S 0.8.3 - A la livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Présentation des modalités de fonctionnement et d'utilisation. <p>S 0.8.4 - A l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Mesure des consommations. 	<p>Indiquer la contribution des intervenants de l'acte de construire dans la chaîne de responsabilités, notamment dans la phase de mise en œuvre.</p>
S 0.9 - Implication sur les bâtiments existants	
<p>S 0.9.1 - Principaux concepts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Diagnostic de performance énergétique. ▪Approche globale. ▪Solutions techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment. <p>S 0.9.2 - Caractéristiques des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Éléments de remplacement. ▪Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières. ▪Mesure des consommations. 	<p>Indiquer la contribution des intervenants de l'acte de construire dans la chaîne de responsabilités, notamment dans la phase de mise en œuvre.</p>

S1**CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE**

La connaissance de l'entreprise et de ses partenaires dans l'acte de construire est indispensable pour appréhender efficacement les différentes phases d'une opération. Les modes de fonctionnement tant juridique, humain qu'économique sont aussi des notions importantes à posséder.

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 1.1 - Intervenants	
<p>1 - Les différents partenaires de l'acte de construire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Maître d'ouvrage et maître d'ouvrage délégué. ▪Maître d'œuvre. ▪Bureau de contrôle technique. ▪Bureau d'études techniques. ▪Coordonnateur SPS. ▪Économiste de la construction. ▪Entreprises de différents corps d'état, ▪Sous-traitants. <p>Organismes spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. ▪Organismes de normalisation. ▪Organismes de contrôle et de qualification. ▪Organismes de prévention. <p>Concessionnaires de réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Eau, gaz, électricité, communication... <p>Services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪État, Collectivités territoriales. <p>2 - Les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪La classification des entreprises (en fonction de l'activité, du secteur économique, de la taille, de la branche et du secteur d'activité). ▪Structure. ▪Typologie (entreprise générale, groupe d'entreprises...). ▪Organismes professionnels et syndicaux. ▪Chambres consulaires (CCI., Chambre de métiers et de l'artisanat...). ▪Classification des personnels (conventions collectives). ▪Certification : ISO... ▪Qualifications : <ul style="list-style-type: none"> - QUALIBAT : RGE, Plâtrerie, Plaques de plâtre... (série 41), Plafonds suspendus (série 66), Isolation (série 71)... - Artisan et maître artisan. 	<p>Identifier les intervenants participant à l'acte de construire.</p> <p>Identifier les relations fonctionnelles et les liens contractuels entre les intervenants.</p> <p>Citer leur rôle respectif et les limites d'intervention de chacun d'eux.</p> <p>Différencier les principaux statuts juridiques et la taille des entreprises (SA, SARL, EURL...).</p> <p>Expliciter l'organigramme de l'entreprise et s'y situer.</p> <p>Identifier les niveaux de classification des personnels.</p> <p>Citer le nom et la fonction d'organismes patronaux et salariés.</p> <p>Indiquer le rôle des différentes chambres consulaires.</p> <p>Citer les organismes de certification et de qualification de l'entreprise.</p>

S 1.2 - Marchés

Marchés publics et privés.

Différentes procédures de passation de marché.

Pièces contractuelles et constitutives des marchés :

 les pièces générales à caractère administratif ou technique (CCAG, CCTG...).

 les pièces particulières à caractère administratif technique (CCAP, acte d'engagement, CCTP...).

 les documents tels que : plans, plans, notes de calculs, liste des prix ou série des prix...

Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS).

Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Environnement (SOPAE).

Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité (SOPAQ).

Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED).

Différentes phases du projet de construction.

Citer les différents marchés et leurs modes de passation.

Établir l'ordre chronologique des étapes du projet.

Lister, à chaque étape, les intervenants concernés.

Citer, pour une affaire donnée, les documents contractuels et constitutifs d'un marché. En préciser le rôle.

S 1.3 - Contexte juridique

Entreprises concernées :

- Entreprises générales et entreprises pilotes.
- Entreprises cotraitantes et sous-traitantes.

Responsabilité de l'ouvrage jusqu'à la réception et au-delà.

Réception des travaux (partielle, provisoire, définitive).

Garantie de parfait achèvement de travaux.

▪ Retenue de garantie.

▪ Levée de réserves.

▪ Garantie biennale, décennale...

Responsabilité de l'entreprise :

▪ Responsabilité en garantie civile et pénale...

▪ Respect des délais d'intervention, du suivi de chantier...

Fournir une description simple des responsabilités de l'entreprise et des pénalités encourues.

Identifier les responsabilités et en **prendre la mesure** des conséquences.

Citer les intervenants participant à la réception des travaux et leur rôle respectif.

S2

ÉTUDE DE CONSTRUCTION ET COMMUNICATION TECHNIQUE

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 2.1 - Outils, normes de représentation et moyens de communication technique	
<p>1 - Convention de représentation des ouvrages du bâtiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪En neuf, rénovation, restructuration (démolition). <p>2 - Représentation à l'aide d'outils manuels et numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Relevé sur site. ▪Croquis d'ensemble et de détails. ▪Dessins de définition et de détails. ▪Relevés de gabarit, calepinages... <p>3 - Moyens de communication et de transmission de données :</p> <p>Dont logiciels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Tableurs. ▪Traitements de texte et d'images. ▪De dessin en 2D, en 3D. ▪De création de diaporamas. <p>Banques de données et bibliothèques professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Catalogues professionnels. Building Information Modeling (BIM). ▪Sites professionnels (branches et organismes professionnels, fournisseurs, industriels...). 	<p>Identifier, traduire et exploiter les pièces graphiques, notamment les vues en plan et en élévation, les coupes...</p> <p>Représenter un ouvrage à main levée.</p> <p>Créer, modifier et compléter des dessins de définition ou de détail d'un ouvrage en respectant les conventions de représentation.</p> <p>Choisir le support de communication approprié.</p> <p>Produire des documents à un niveau courant (notes, comptes rendus, lettres, diaporamas...), limités à des détails (2D) ou à l'exploitation de fichier (3D).</p> <p>Rechercher, extraire et exploiter des informations.</p>
S 2.2 – Environnement et communication architecturaux	
<p>1 - Les grands repères de l'histoire de l'art et de l'architecture.</p> <p>Les principaux courants artistiques de l'antiquité à nos jours.</p> <p>L'évolution de l'architecture de l'antiquité à nos jours (la chronologie et les styles, les architectes référents et leurs réalisations...).</p> <p>Les relations entre l'architecture et les autres domaines artistiques (peinture, sculpture, vidéo...).</p>	<p>Indiquer et situer chronologiquement et géographiquement, les principaux courants artistiques et stylistiques de l'Antiquité à nos jours.</p> <p>Identifier et nommer les éléments caractéristiques d'une période et/ou d'un style architectural.</p> <p>Analyser et comprendre certains des enjeux de l'architecture actuelle et des procédés de conception et de fabrication contemporains.</p> <p>Analyser et expliciter des caractéristiques esthétiques en relation avec des périodes, des styles ou des sources d'inspiration.</p>
<p>2 - La terminologie spécifique.</p> <p>Le vocabulaire de l'architecture : structure de l'édifice, rythme, composition et ornements.</p>	<p>Connaître et utiliser le vocabulaire artistique et professionnel spécifique.</p>
<p>3 - La méthodologie de projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Investigation. ▪Expérimentation. ▪Réalisation. ▪Communication. 	<p>Collecter, classer et hiérarchiser des informations esthétiques et stylistiques.</p> <p>Observer et analyser une production d'Art appliqués.</p> <p>Proposer des solutions à un problème simple.</p> <p>Exprimer graphiquement un constat ou une intension.</p> <p>⇒ La démarche est accompagnée.</p>
<p>4 - Les techniques de traduction et de représentation traditionnelles et numériques.</p> <p>Les moyens d'expression traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Esquisse ; ▪Croquis perspectif ; ▪Dessin ; ▪Maquette d'étude. <p>Les techniques traditionnelles de traduction graphique (crayons, pastels...).</p> <p>Les outils numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Logiciels de retouche d'image. ▪Modeleur 3D. 	<p>Choisir et maîtriser les outils adaptés à une représentation.</p> <p>Reproduire les caractéristiques formelles d'un élément réel ou figuré.</p> <p>MAÎTRISER des techniques graphiques de simplification, géométrisation, stylisation d'une forme.</p> <p>TRADUIRE les caractères essentiels d'un élément architectural.</p> <p>Traduire des effets de lumière, de volume et d'espace, mais également de couleurs et de textures.</p> <p>Maitriser certaines fonctionnalités de bases d'un logiciel de retouche d'image ou d'un modeleur 3D.</p>

<p>5 - Les constituants plastiques Les graphismes et formes. Les couleurs et les valeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Classification ; ▪Propriétés ; ▪Rapports (dominante/tonique, harmonie/contraste...). <p>Les matières et les textures. Les principes d'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Rythme, juxtaposition, alternance, répétition, inversion, superposition ; ▪Statisme, dynamisme ; ▪Symétrie, asymétrie. <p>Les effets de la lumière.</p>	<p>Identifier les constituants plastiques. Citer les principales données chromatiques. Appréhender des données de texture, de lumière, de volume, d'espace et de couleur. Exploiter les principes fondamentaux d'organisation formelle, volumique et chromatique.</p>
<p>S 2.3 - Documents descriptifs et techniques</p>	
<p>Dossier de définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Pièces graphiques et photographiques. ▪Descriptifs, CCTP. <p>Calepinage, dessins de détail, projet décoratif.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪PPSPS. ▪Plan d'Assurance Environnement (PAE). Plan d'Assurance Qualité (PAQ). Schéma Organisationnel de Suivi et d'Élimination des Déchets (SOGED). ▪Eléments de compte prorata. ▪Calendrier général. ▪Calendrier d'exécution... <p>Documents réglementaires, normatifs et de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Eurocode, NF DTU, normes. ▪Avis techniques ou DTA, CPT. ▪ATEX. ▪Cahiers du CSTB. ▪Réglementations thermique, acoustique, incendie, sismique... ▪PV d'essai. ▪Classification des matériaux et labels qualité... <p>Documents techniques divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Fiches techniques. ▪Guides, mémentos, cahiers... des fabricants, des branches professionnelles... ▪Documents Agence Qualité Construction. <p>Outils de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Diagramme Gantt (planning à barres). ▪Graphiques, diagrammes... 	<p>Identifier et citer les fonctions des différents documents. Choisir le document approprié à l'information recherchée. Extraire les informations et les renseignements techniques nécessaires à l'étude et à la réalisation d'un ouvrage. Compléter les documents du dossier de définition et de détail. Extraire et exploiter les documents et les informations dans le cadre d'une étude. Compléter et mettre à jour les documents de suivi.</p>
<p>S 2.4 - Expression technique orale</p>	
<p>Messages, comptes rendus de chantier, signalements divers.</p>	<p>Être en mesure d'adapter le niveau de communication à l'interlocuteur et/ou à la situation afin de comprendre et d'être compris.</p>

S3	CONFORT DU BÂTIMENT
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 3.1 – Confort thermique	
<p>La réglementation en vigueur. La performance énergétique de l'enveloppe d'un bâtiment. Les échanges thermiques. Les propriétés thermiques des matériaux, des systèmes et des parois. Les principes constructifs et leurs exigences de mise en œuvre. L'amélioration du confort thermique du bâti ancien.</p>	<p>Citer les objectifs de la réglementation et les conditions du confort thermique. Comparer les matériaux au regard de leurs caractéristiques. Localiser les ponts thermiques. Expliciter les principales solutions conceptuelles et constructives, dont une comparaison entre les systèmes d'isolation par l'extérieur et par l'intérieur. Calculer la résistance thermique d'une partie de l'enveloppe. Définir les performances attendues d'un matériau ou d'un système en tenant compte des exigences techniques, économiques et réglementaires. Repérer les contraintes de mise en œuvre dont la pérennité du traitement de la perméabilité à l'air. Donner les désordres potentiels et des solutions de principe pour les éviter.</p>
S 3.2 – Problématiques en lien avec le risque d'humidité	
<p>Confort hygrothermique La réglementation en vigueur. Les flux d'air (naturels, contrôlés et parasites). Les condensations superficielles et internes aux parois, leurs incidences sur les ouvrages et le confort du bâtiment. La résistance à la diffusion de vapeur d'eau des matériaux, des systèmes et des parois. Les principes constructifs et leurs exigences de mise en œuvre. L'amélioration du confort hygrothermique du bâti ancien.</p>	<p>Citer les objectifs de la réglementation et les conditions du confort hygrothermique. Déterminer les risques de condensation à l'aide d'un diagramme. Justifier le pare-vapeur, sa nature et sa position dans la paroi en appui sur un tracé des courbes de tension de saturation et de pression de vapeur. Expliciter les principales solutions conceptuelles et constructives en différenciant notamment la fonction « étanchéité à l'air » de la fonction « pare-vapeur ». Justifier de leur choix en mettant en relation leurs performances avec les exigences prescrites sur les documents descriptifs. Repérer les contraintes de mise en œuvre. Donner les désordres potentiels et des solutions de principe pour les éviter.</p>
<p>Confort lié à la siccité Les causes de l'humidité des supports. Les corollaires à l'humidité : salpêtre, efflorescences, moisissures, gélivité, gonflement, migration de bistré... Les désordres engendrés. Les principes constructifs et leurs exigences de mise en œuvre. Les solutions curatives, notamment dans le bâti ancien.</p>	<p>Préciser l'incidence de l'humidité sur le confort de du bâtiment et sur la pérennité des ouvrages. Expliciter les solutions conceptuelles et constructives préventives. Effectuer un diagnostic simple en précisant : –les causes de l'humidité ; –les solutions de traitements.</p>
S 3.3 – Confort en lien avec la qualité de l'air intérieur	
<p>La qualité de l'air intérieur d'un espace clos ou semi clos. La réglementation en vigueur : –la ventilation des bâtiments, –l'étiquetage des émissions en polluants volatils.</p>	<p>Donner les sources de pollution et leur incidence sur la santé. Commenter une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire. Expliciter les solutions conceptuelles et constructives, en général et pour des ouvrages relevant des métiers de la plâtrerie et de l'isolation.</p>

S 3.4 – Confort acoustique	
<p>La réglementation en vigueur. Les caractéristiques d'un son, d'un bruit. La transmission acoustique et l'absorption acoustique des parois. Les principes constructifs et leurs exigences de mise en œuvre. L'amélioration du confort acoustique du bâti ancien.</p>	<p>Comprendre les notions telles que les fréquences, le niveau sonore, le niveau du bruit exprimé en fonction de la perception de l'oreille humaine. Citer les sources et types de bruits dans le bâtiment. Identifier les modes de transmission du bruit. Différencier l'isolation acoustique de la correction acoustique. Énoncer les grands principes de l'isolation acoustique et de la correction acoustique. Exploiter un procès-verbal d'essai acoustique in situ. Citer les objectifs de la réglementation et les conditions du confort acoustique, notamment en fonction des bâtiments (habitation, locaux scolaires...), des ouvrages (cloisons, planchers, fenêtres...) et du mode de transmission des sons (bruits aériens intérieurs et extérieurs, bruits d'impact). Expliciter les solutions conceptuelles et constructives pour une isolation confortable et durable, en général et pour des ouvrages relevant des métiers de la plâtrerie et de l'isolation. Justifier le choix des matériaux et des systèmes en mettant en relation leurs performances avec les exigences prescrites sur les documents descriptifs. Repérer les contraintes de mise en œuvre. Donner les désordres potentiels et des solutions de principe pour les éviter.</p>
S 3.5 – Sécurité incendie	
<p>Les différences phases de développement d'un incendie. La résistance au feu des ouvrages. La réaction au feu des éléments de construction. Le classement des matériaux et des éléments de construction. La classification des bâtiments. La protection passive. Les principes constructifs et leurs exigences de mise en œuvre. Les moyens de protection actifs.</p>	<p>Citer les objectifs de la sécurité incendie. Déterminer le classement des matériaux et des éléments de construction en fonction du classement européen. Identifier les familles de constructions. Différencier la protection passive de la protection active. Expliciter les solutions conceptuelles et constructives, en général et pour des ouvrages relevant des métiers de la plâtrerie et de l'isolation. Repérer les contraintes de mise en œuvre.</p>
S 3.6 - Accessibilité du cadre bâti	
<p>(Annexe 2 de l'arrêté du 30 juin 2008 : éléments complémentaires aux référentiels de certification pour les diplômes professionnels concernés par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées). Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage. Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation. Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.</p>	
<p>Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'explicitier la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.</p>	
<p>Les différents types de handicaps. Réalisation d'un bâtiment : –réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées ; –caractéristiques des aménagements et équipements.</p>	<p>Distinguer les différents types de handicaps. Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps. Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.</p>
S 3.7 – Risque sismique	
<p>Le phénomène, l'aléa et le risque. Les zones de risque selon le niveau d'aléas sismiques. La classification des bâtiments à risque normal. Les principes constructifs et leurs exigences de mise en œuvre.</p>	<p>Citer les objectifs de la réglementation. Expliciter les solutions conceptuelles et constructives en général et pour des ouvrages relevant des métiers de la plâtrerie et de l'isolation.</p>

S4**APPROCHE COMPORTEMENTALE DES MATÉRIAUX ET DES OUVRAGES**

L'étude des structures permet de comprendre leur fonctionnement dans les cas les plus courants par l'identification des charges, l'analyse de l'équilibre statique et la connaissance des principes fondamentaux de la résistance des matériaux.

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 4.1 - Comportement physiques et chimiques des matériaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪Le durcissement par prise. ▪Le séchage. ▪La dureté. ▪La porosité. La microporosité. L'hygroscopicité. ▪Les tensions superficielles. La mouillabilité. ▪L'absorption. La perméabilité. Les remontées capillaires. ▪L'adhérence. ▪La gélivité. ▪Le gonflement. Le retrait. ▪La plasticité, l'élasticité. ▪La dilatation. La rétractabilité. ▪La corrosion des métaux ferreux et non ferreux. <p>Compatibilité des éléments constitutifs d'un ouvrage.</p>	<p>À partir d'ouvrages, d'éléments d'ouvrage ou de situations caractéristiques du secteur professionnel :</p> <p>–Appréhender les phénomènes à un niveau de notion suffisant permettant de comprendre les exigences de mise en œuvre, ainsi que d'anticiper les désordres potentiels ou de les diagnostiquer</p> <p>⇒ Privilégier une approche qualitative par comparaison d'expérimentation permettant de retenir les ordres de grandeurs. Toutes les familles de matériaux sont expérimentées en lien avec les domaines d'emploi caractéristiques.</p>
S 4.2 – Comportement mécanique des ouvrages	
<p>Équilibre des solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ modélisation des liaisons. ▪ actions mécaniques (ponctuelles et uniformément réparties). ▪ principe fondamental de la statique. ▪ résolution d'un problème de statique plane. <p>Résistance des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ hypothèse et modèle poutre. ▪ sollicitations simples (traction, compression, cisaillement, flexion simple). ▪ module de déformation. 	<p>À partir d'ouvrages, d'éléments d'ouvrage ou de situations caractéristiques du secteur professionnel :</p> <p>–Isoler le système.</p> <p>–Effectuer le bilan des actions mécaniques appliquées.</p> <p>–Modéliser le système.</p> <p>–Énoncer le principe fondamental de la statique.</p> <p>–Résoudre graphiquement un problème de statique plane.</p>

<p>limite élastique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ notion de contraintes et déformations (flèche) – Facteurs influents pour une poutre droite. 	<p>⇒ Se limiter à une résolution graphique de l'équilibre d'un solide soumis à trois forces, dans des situations simplifiées</p> <p>–Inventorier les charges.</p> <p>–Exploiter les tableaux des caractéristiques mécaniques des matériaux.</p> <p>–Exploiter les données techniques indiquant les limites d'utilisation (entraxes, sections des profilés, nature des fixations...).</p> <p>–Prendre en compte l'effet des charges appliquées dans leur environnement (ex : stockage des matériaux, démolition de cloisons...).</p> <p>–Justifier sans calcul les dispositions constructives retenues.</p> <p>⇒ La majorité des activités liées à l'étude de la résistance des matériaux est pratique et se déroule sur des maquettes didactisées et des dispositifs expérimentaux simples</p>
--	---

S5	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION
-----------	------------------------------------

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 5.1 – Ouvrages du bâtiment	
<p>Connaissance générale du bâtiment : Facteurs influant sur l'architecture (région, histoire, climat). Matériaux de construction (bois, acier, béton, pierre, brique, bloc de béton manufacturé, pisé, ...). Typologie des bâtiments : –Selon leur destination : bâtiments d'habitation individuels et collectifs, bâtiments recevant du publics, bâtiments hospitaliers, bureaux, bâtiments industriels... ; –Selon leur configuration : maisons isolées ou en bande, immeubles, bâtiments de grandes hauteur... ; –Selon leur valeur architecturale et patrimoniale.</p> <p>Fonctions : –Assurer la sécurité : résistances mécaniques et stabilité ; –Préserver la santé et assurer le confort ; –Préserver l'environnement ; –Assurer l'usage.</p> <p>Éléments constitutifs (voies et réseaux divers, fondations, éléments porteurs verticaux et horizontaux, clos, couvert, aménagement intérieur, équipements techniques). Fonctions. Vocabulaire technologique.</p> <p>Typologie systèmes constructifs : –Enveloppe monolithique en béton armé et en maçonnerie d'éléments ; –Notions sur les arcs et les voûtes... ; –Blocs auto-stables ; –Ossature, remplissage ; –...</p>	<p>Distinguer les bâtiments selon leurs typologies. Distinguer, localiser et nommer les principaux ouvrages. Différencier les types d'ouvrages par leurs fonctions. Identifier les matériaux utilisés. Être en mesure d'utiliser la terminologie courante spécifique à ces ouvrages.</p>
S 5.2 – Matériaux et produits relevant du secteur professionnel	
<p>Documents de références : –Normes. –Certifications et marquage produits (NF, CE, déclaration de performance DoP, fiches de déclaration environnement et sanitaire, ACERMI, QB...).</p> <p>Matériaux et produits : Plâtre et matériaux manufacturés dérivés. Éléments en terre cuite. Éléments en béton cellulaire. Isolants thermiques et acoustiques. Bois et matériaux manufacturés dérivés. Profilés métalliques, PVC... Suspentes, appuis... Systèmes de fixation. Visserie. Membranes d'étanchéité à l'air. Pare-vapeur. Enduits de finition. Colles et mortiers-colle. Produits de calfeutrement. Primaires (pour accrochage, pour fixation, pour isoler...). Enduits pour joint. Bandes de finition. ...</p>	<p>Donner la fonction des différents documents de référence. Être en mesure d'utiliser la terminologie courante spécifique à ces matériaux et produits. Différencier les matériaux par leur dénomination normalisée, usuelle ou commerciale. Énoncer : –leur processus d'élaboration ou de fabrication ; –leurs principales caractéristiques (physiques, chimiques). Être en mesure de donner : –les dimensions normalisées et commerciales ; –les conditionnements ; –les conditions de stockage et de magasinage ; –les performances ; –les délais d'utilisation ; –les domaines et limites d'emploi. Choisir en fonction : –de l'ouvrage à réaliser ; –des conditions et des contraintes de réalisation (matériels, main d'œuvre, localisation, temps alloués, qualité des travaux...).</p>

S 5.3 – Ouvrages relevant du secteur professionnel

Documents de références :

- Normes NF Documents Techniques Unifiés, Avis techniques... ;
- Fiches techniques, Mémentos...

Par types d'ouvrage :

- enduits (traditionnels, projetés, décoratifs, pelliculaires...) ;
- habillages et doublages (vissés, collés) ;
- cloisons distributives ou séparatives (droites, arrondies) ;
- cloisons modulaires ;
- contre-cloisons (maçonnées ou sur ossature) ;
- plafonds (droits ou arrondis, en rampants) ;
- plafonds modulaires ;
- gaines techniques ;
- chapes sèches ;
- isolation thermo-acoustique réalisée soufflage, par insufflation, par projection, par matériau posé ou déroulé
- corniches et éléments décoratifs...

Par nature des composants :

- carreaux (de plâtre, de béton cellulaire, d'éléments de terre cuite...) ;
- plâtre ;
- plaques (plâtre, gypse et de fibres de cellulose, béton léger...) ;
- panneaux de hauteur d'étage ;
- panneaux de complexe isolant ;
- éléments manufacturés ou fabriqués en atelier de production (plâtre à mouler, en staff...) ;
- dalles (métal, fibres de bois, fibres minérales, plâtre...) ;
- isolants thermo-acoustiques (panneaux, rouleaux, vrac, mousse expansive...)...

En fonction des caractéristiques techniques :

Au regard des exigences :

- thermiques ;
- acoustiques ;
- antieffraction ;
- mécaniques ;
- de la protection incendie ;
- de la construction en zone sismique, en locaux humides, sur grande hauteur... ;
- ...

Donner la fonction des différents documents de référence.

Être en mesure d'utiliser la terminologie courante spécifique à ces matériaux et produits.

Différencier les matériaux par leur dénomination normalisée, usuelle ou commerciale.

Énoncer leurs principales caractéristiques et performances.

Être en mesure de donner :

- les éléments constitutifs ;
- les caractéristiques de construction ou de réalisation ;
- les performances ;
- les domaines et limites d'emploi ;

Choisir en fonction :

- de l'ouvrage à réaliser ;
- des conditions et des contraintes de réalisation (matériels, main d'œuvre, localisation, temps alloués, qualité des travaux... ;

S 5.4 - Histoire des techniques

Naissance du métier de plâtrier.

Évolution des contraintes (économiques, thermiques, acoustiques, sismiques, incendie...).

Évolution des matériaux : plâtres, plaques de plâtre, éléments de terre cuite, de plâtre, de béton cellulaire, matériaux isolants...

Évolution des techniques : enduits traditionnels coupés et lissés, enduits projetés, plaques vissées sur ossature, plafonds modulaires, techniques de liaisonnement...

Particularités régionales.

Techniques connexes : staff, stuc.

Caractériser les évolutions (architecture, matériaux, techniques de mise en œuvre).

Situer l'ouvrage dans un contexte historique, régional avec ses particularités.

Identifier les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession.

Décrire les principales techniques d'intervention sur cet ouvrage.

S6

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 6.1 – Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques**Les principes généraux**

Missions générales des acteurs de la prévention :

- acteurs externes institutionnels : DIRECCTE, CARSAT, INRS, OPPBTP, Inspection et médecine du travail ;
- acteurs internes (dans l'entreprise) : chef d'entreprise, ses représentants (réfèrent sécurité), CHSCT ;
- acteurs du chantier : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS (CSPS).

Outils de prévention, de sécurité et de protection de la santé :

- Plan Général de Coordination (PGC) ;
- Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

Principes normatifs et réglementaires :

- Processus d'apparition du dommage (ISO NF EN 12100-1) ;
- Obligation de résultat en matière de sécurité et notion de responsabilité ;
- Principes généraux de prévention (L4121-2 Code du travail) ;
- Plan de Prévention (cas d'une seule entreprise intervenante sans risque particulier) ;
- Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

La prévention et la connaissance des risques

Identification des principaux risques liés à son poste de travail et aux activités, co-activités du chantier :

- risques d'accident du travail - Inventaire des risques. Classement et effets (fréquence/gravité) ;
- risques d'atteinte à la santé : les principales maladies professionnelles reconnues dans le BTP (surdité, troubles musculo-squelettiques [TMS], allergies, lombalgies, cancers professionnels liés à l'amiante, intoxication liée aux fumées.

Pour chaque nuisance :

- repérage des mesures de suppression ou de réduction du risque ;
- repérage des équipements de protection collective et individuelle adaptés ;
- prise en compte des consignes et autorisations en vigueur.

REGLEMENTATION HYGIENE ET INSTALLATIONS

À l'atelier ou sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches...).

RISQUES - TRAVAIL EN HAUTEUR :

- identification des équipements de protection collectifs adaptés aux tâches réalisées en hauteur (plancher, trémies, consoles, échafaudages, garde-corps, plateformes, nacelles...).
- équipement de protection individuelle contre les chutes.
- voisinage avec la tension.

RISQUES - MACHINES PORTATIVES ELECTRIQUES ET PNEUMATIQUES, APPAREILS SOUS PRESSION :

- vérification générale périodique obligatoire ;
- choix de la machine adaptée aux tâches ;

Énoncer les missions générales de ces acteurs. **Citer** leurs moyens d'action.**Identifier** l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité.**Utiliser** le schéma d'apparition d'un dommage dans une situation professionnelle.**Identifier** les responsabilités civiles et pénales.**Énoncer** l'articulation PGC/PPSPS.**Énoncer** le rôle d'un plan de prévention dans les locaux occupés.

Citer les principes généraux de prévention

Énoncer le rôle d'un DUER. et son plan d'actions associé.**Repérer** le plan organisant la sécurité d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail.**Associer** à chaque risque :

- les mesures organisationnelles permettant de supprimer ou réduire les risques,
- les équipements de protection collective et individuelle adaptés,
- les consignes et autorisations en vigueur.

Identifier les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé.**Associer** à chaque nuisance :

- les mesures organisationnelles permettant de supprimer ou réduire les nuisances,
- les équipements de protection collective et individuelle adaptés,
- les consignes et autorisations en vigueur.

Citer les règles de mise à disposition d'installations**Repérer** les installations nécessaires mises ou mettre à disposition sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches...).**Citer** les différents types de matériel d'accès en hauteur et leur domaine d'utilisation.**Repérer et Évaluer** les risques de chute de hauteur lors des accès et aux postes de travail :

- les installations de protection et leur efficacité (configuration, permanence, solidité, fixation, rigidité, continuité, escamotage, écran, garde-corps, plancher, trappe, nacelle, système de sécurité, ancrage, stabilité...);
- la connaissance des compétences des utilisateurs ;
- les notices et instructions d'utilisation.

Identifier les principaux risques.**Rendre** compte du dysfonctionnement.**Proposer** des solutions correctives.

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Brevet Professionnel

-maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables).	
---	--

<p>RISQUES - AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX (ACD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -identification des produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes) ; -fiches de données de Sécurité (FDS) ; -consignes d'utilisation ; -effets immédiats ou différés (voie de pénétration, incendie, pollution...) ; -mesures de protection collective : aspiration, ventilation, confinement... ; -respect des vérifications périodiques obligatoires. <p>MESURES DE PROTECTION CONTRE LES FIBRES D'AMIANTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur matériaux amiantés (Sous-Section 4) -Opérations de retrait de matériaux amiantés (Sous-Section 3) <p>RISQUES ELECTRIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> -repérage des pièces nues sous tension ; -dangers de l'électricité ; -contact direct, contact indirect ; -règles générales de sécurité ; -régime cde neutre TT ; -protection des personnes ; -protection des installations. <p>RISQUES - APPAREILS DE LEVAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -installation et utilisation ; -équilibre de la charge ; -vérifications périodiques 	<p>Citer la signification des pictogrammes CLP-SGH (Classification Labelling and Packaging – Système Global Harmonisé).</p> <p>Connaître les effets sur la santé et la sécurité.</p> <p>Appliquer les mesures de protection collective et individuelle adéquates.</p> <p>Citer les risques liés à l'exposition à l'amiante.</p> <p>Citer les matériaux pouvant contenir de l'amiante.</p> <p>Énoncer la conduite à tenir en présence de matériaux amiantés et les formations nécessaires.</p> <p>Citer les dispositifs de formation obligatoire pour les interventions sur matériaux amiantés.</p> <p>Repérer les risques de contact avec un élément sous tension (lignes aériennes ou encastrées, coffrets ouverts, isolants défectueux).</p> <p>Citer les niveaux d'habilitation nécessaires en fonction de l'intervention envisagée.</p> <p>Identifier la tension d'un réseau monophasé et triphasé d'alimentation.</p> <p>Utiliser un appareil de mesure (voltmètre, ohmmètre).</p> <p>Exploiter une plaque signalétique d'appareil.</p> <p>Détecter les risques d'électrocution dans un circuit</p> <p>Justifier le rôle d'un disjoncteur différentiel dans une distribution en TT.</p> <p>Justifier la protection d'un circuit monophasé et triphasé.</p> <p>Décoder les sections, les couleurs et l'isolement des conducteurs.</p> <p>Raccorder les appareils au réseau de basse tension en utilisant les prises de courant normalisées et les câbles en conformité avec les normes en vigueur.</p> <p>Repérer et identifier les risques.</p> <p>Donner les précautions d'utilisation.</p> <p>Rendre compte de l'état du matériel</p> <p>Proposer des solutions correctives</p>
---	---

S 6.2 - Formations spécifiques

<p>Conduite à tenir en cas d'accident. Programme de formation et recyclage – Certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (formation donnant lieu à une attestation reconnue dans les entreprises).</p> <p>Manutentions manuelles et mécaniques, organisation du poste de travail. Programme de formation et recyclage – Certificat « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique : Industrie, Bâtiment, Commerce. Organisation et optimisation du poste de travail - Ergonomie</p> <p>Travail en hauteur Programme de formation travail en hauteur (annexes 5 de la R408).</p> <p>Formation à la prévention des risques d'origine électrique Habilitation électrique B0.</p>	<p>Protéger, examiner, faire alerter, secourir.</p> <p>Évaluer les manipulations et les manutentions.</p> <p>Choisir les équipements de manutentions mécaniques.</p> <p>Organiser et optimiser les postes de travail.</p> <p>Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.</p> <p>Effectuer des opérations d'ordre non électrique hors tension ou en zone de voisinage simple (zone 1) en tant qu'exécutant.</p>
---	---

S7	TECHNIQUES, PROCÉDÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances
S 7.1 – Matériels de chantier		
<p>L'outillage individuel et collectif. Les matériels électroportatifs. Les matériels de projection. Les matériels de mesure (équerre, mètre, pige, niveau, aplomb, laser...) et de contrôle (humidimètre, duromètre...).</p> <p>Le principe de montage, d'installation, de fonctionnement et de maintenance. Les domaines d'emploi. Les règles et les limites d'utilisation.</p>	<p>Décoder les fiches techniques. Comparer les performances. Maitriser le vocabulaire technique adapté. Être en mesure d'effectuer un choix adapté (matériels, acces-soires). Expliciter le montage, l'installation et le fonctionnement. Énoncer les règles : – d'utilisation ; – de maintenance en fonction du niveau d'habilitation et de compétence.</p>	
S 7.2 – Moyens d'accès et plateformes de travail		
<p>Les échelles. Les plateformes individuelles roulantes (PIR). Les plateformes individuelles roulantes légères (PIRL). Les échafaudages roulants, fixes, de plâtrier...</p> <p>Le principe de montage, d'installation et de maintenance. Les domaines d'emploi. Les règles et les limites d'utilisation. Les articles du Code du travail concernant le travail en hauteur.</p>	<p>Décoder les fiches techniques. Comparer les performances. Maitriser le vocabulaire technique adapté. Être en mesure d'effectuer un choix adapté (types de matériels, types et nombre d'éléments). Expliciter le montage et l'installation. Énoncer les règles : – d'utilisation et leurs limites ; – de maintenance ; – de stockage. Être en mesure d'appliquer et de faire appliquer la réglementation en vigueur.</p>	
S 7.3 – Technique de stockage et de magasinage		
<p>Règles limitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les risques encourus par les personnes, les biens, les structures, ainsi que par les matériels et les matériaux eux-mêmes. – les pertes de temps en raison des manutentions. 	<p>Lister et justifier les règles de stockage et de magasinage. Être en mesure : – d'en choisir le lieu ; – de donner une répartition des matériels et des matériaux, dont celle en fonction de la chronologie d'utilisation ; – de formaliser cette répartition.</p>	
S 7.4 – Techniques d'implantation		
<p>Nature des références (origine, trait de niveau, symétrie, ...). Ressources (documents techniques, normatifs ou descriptifs, calepinages, dessins de détail...).</p> <p>Méthodes géométriques de tracé (sur plan et « in situ ») ;</p>	<p>Identifier les références existantes. Établir les références sur un support existant. Expliciter la méthode de tracé géométrique. Être en mesure : – d'effectuer un choix adapté des outils et matériels en fonction du tracé ; – de lire et interpréter les ressources.</p>	
S 7.5 – Moyens et procédés de contrôle		
<p>Contrôles de réception des supports (<i>a priori</i>), en cours de réalisation (autocontrôle) et de l'ouvrage fini (<i>a posteriori</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des dimensions, de l'humidité, de la dureté, du pH, de la planéité, de la rotondité, de l'aspect, de l'état... ; – du respect des conditions de mise en œuvre ; – du respect des règles de construction. <p>Ressources (documents techniques, normatifs ou descriptifs, calepinages, dessins de détail...).</p> <p>Mode operandi des contrôles et supports de consignation des relevés.</p>	<p>Lister les principaux contrôles inhérents aux activités et ouvrages du secteur du plâtre et de l'isolation. Énoncer leur mode opératoire. Établir la liste chronologique des points de contrôle aux différentes étapes de la réalisation d'une activité ou d'un ouvrage donné. Être en mesure d'effectuer un choix adapté des outils et matériels en fonction du type de contrôle. Relever les exigences des textes normatifs, techniques et descriptifs. Assurer une traçabilité exploitable des contrôles.</p>	

S 7.6 – Réalisation des ouvrages

Documents de références

Normes NF Documents Techniques Unifiés, Avis techniques... :

- Cahier des Clauses Spéciales ;
- Cahier des Clauses Techniques ;
-

Documents descriptifs des ouvrages, calepinages...

Fiches techniques, mémentos, carnets de pose, ...

- Protection des parties à protéger ou à conserver ;
- Démolition des ouvrages ;
- Préparation des surfaces de réalisation, d'accrochage, d'appui ou d'adossement ;
- Construction ou réalisation d'un ouvrage commun ou de conception complexe (grande hauteur, en rive de plancher...) :
 - principes de mise en œuvre ;
 - traitement des points singuliers.

Donner la fonction des différents documents de référence.

Énoncer à partir de ces documents :

- les limites des prestations et des obligations envers les autres corps de métiers ;
- les conditions à respecter dans le choix et la mise en œuvre des matériaux.

Décrire l'ouvrage.

Énoncer et justifier :

- les mesures et moyens à mettre en œuvre pour protéger et conserver l'existant ;
- les précautions à prendre avant la démolition d'un ouvrage ;
- les travaux de préparation ;
- le principe de construction ou de réalisation d'un ouvrage donné ;
- le traitement des points singuliers.

S8	ORGANISATION ET SUIVI DES TRAVAUX	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances
S 8.1 - Gestion quotidienne du chantier		
<p>Plan d'installation de chantier (PIC). Compte Prorata. Autorisations administratives diverses : – Permission de voirie pour travaux. ; – ... Prise de possession du chantier. Intervention en site occupé. Préservation de l'existant. Approvisionnement en matériels et matériaux. Stockage et magasinage : – des matériaux ; – des matériels. Gestion des déchets. Préservation du gaspillage en matériaux et maintien en état des matériels. Repliement du chantier.</p>	<p>Repérer les obligations au regard du Plan d'installation de chantier et du Compte Prorata. Lister les démarches de demande d'autorisation et mettre en œuvre les mesures qui en découlent. Définir les obligations et incidences. Lister les étapes de la prise de possession du chantier. Repérer les différentes zones, installations et réseaux du chantier. Donner des réponses aux contraintes d'intervention en rénovation, notamment en site occupé. Gérer les approvisionnements sur le plan administratif et technique, ainsi que sur celui de la sécurité. Identifier et exploiter les documents de livraison et de répartition des matériaux. Lister et justifier les mesures propres à limiter le gaspillage et à maintenir les matériels en état de bon fonctionnement. Lister les règles de tri, de stockage et d'évacuation des déchets en fonction des consignes données. Lister les étapes du repliement du chantier.</p>	
S 8.2 – Planification des travaux		
<p>Planning général de chantier – structure ; – présentation ; – jalonnements et délais ; – plages d'intervention. Notions de contraintes d'antériorités : techniques, organisationnelles. Tâches associées aux phases : – nature de la tâche ; – choix des procédés ; – moyens associés aux phases : humains, matériels. Outils de planification. Structure et présentation simplifiée des diagrammes d'ordonnancement et de suivi : tableau d'antériorités, Gantt... – Méthodologie. – Relations entre les différents documents.</p>	<p>Énoncer les paramètres et les contraintes devant être pris en compte dans un planning. Lister les types de contraintes pouvant être particulières à un marché (délai, congés, ...). Identifier et définir les différentes tâches élémentaires associées aux phases de réalisation. Analyser l'incidence de l'ordonnancement des tâches. Décoder et interpréter un planning (chemin critique, durée d'intervention, pointage d'avancement...). Choisir et Justifier les procédés et les moyens en prenant en compte la dimension environnementale. Indiquer les moyens humains, matériel et matière d'œuvre nécessaires à chaque étape. Établir un planning simple (manuel ou numérique). Participer à l'élaboration d'un diagramme d'ordonnancement et de suivi.</p>	
S 8.3 - Suivi et ajustement		
<p>Notion de charges aux différents postes de travail. Consignation de l'avancement. Compte rendu des temps passés par activité. Évaluation des écarts par rapport aux prévisions. Ajustement du planning.</p>	<p>Utiliser les outils de planification (manuels ou numériques). Identifier et évaluer les écarts par rapports aux prévisions. Proposer des procédures d'ajustement en matériaux, en matériels et en main d'œuvre. Modifier un planning (manuel ou numérique). Consigner et exploiter un tableau de bord.</p>	
S 8.4 - Notions de coût		
<p>Notions de coût de revient d'un ouvrage : – déboursés d'ouvrages (coûts des matériaux et composants, coûts de la main d'œuvre, coût des matériels affectés ou fongibles). – charges indirectes. Notion de ratio (frais de chantier, frais généraux, bénéfice, aléas).</p>	<p>Identifier les différents types de coûts. Calculer un déboursé d'ouvrage simple. Calculer un coût de revient et un prix de vente simples à partir d'un déboursé en utilisant des ratios.</p>	

Notion de prix de vente d'un ouvrage.	
---------------------------------------	--

Mise en relation compétences et savoirs associés

C1 - S'INFORMER	
C1.1 Collecter et classer des informations C1.2 Décoder et analyser les données	S0 - Enjeux énergétiques et environnementaux S1 – Contexte administratif et juridique de l'acte de construire S2 - Étude construction et communication technique S3 – Confort de l'habitat S4 – Approche comportementale des matériaux et des ouvrages S5 – Technologie de construction S6 – Santé et sécurité au travail S7 – techniques, procédés et moyens de mis en œuvre S8 – Organisation et suivi des travaux
C2 - TRAITER – DÉCIDER - PRÉPARER	
C2.1 Traduire graphiquement	S2.1 - Outils, normes de représentation et moyens de communication S2.3 - Documents descriptifs et techniques S5.2 - Matériaux et produits du secteur professionnel S5.3 - Ouvrages relevant du secteur professionnel S7.6 - Réalisation des ouvrages
C2.2 Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention	S6.1 - Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques S6.2 - Formations spécifiques
C2.3 Déterminer les besoins en matériaux.	S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale S5.2 - Matériaux et produits du secteur professionnel S5.3 - Ouvrages relevant du secteur professionnel S8.1 - Gestion quotidienne du chantier S8.2 - Planification des travaux S8.3 - Suivi et ajustement S8.4 - Gestion des coûts
C2.4 Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre	S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale S5.2 - Matériaux et produits du secteur professionnel S5.3 - Ouvrages relevant du secteur professionnel S7.1 - Matériels de chantier S7.2 - Moyens d'accès les plateformes de travail S7.6 - Réalisation des ouvrages S8.1 - Gestion quotidienne du chantier S8.2 - Planification des travaux S8.3 - Suivi et ajustement S8.4 - Gestion des coûts
C2.5 Préparer et suivre la réalisation des tâches	S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale S5.3 - Ouvrages relevant du secteur professionnel S8.2 - Planification des travaux S8.3 - Suivi et ajustement
C3 - METTRE EN ŒUVRE RÉALISER	
C3.1 – Assurer la gestion quotidienne du chantier	S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale S4.1 - Comportement physiques et chimiques des matériaux S4.2 - Comportement mécanique des ouvrages S7.1 - Matériels de chantier S7.2 - Moyens d'accès les plateformes de travail S7.3 - Techniques de stockage et de magasinage S8.1 - Gestion quotidienne du chantier
C3.2 Gérer les approvisionnements	S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale S4.1 - Comportement physiques et chimiques des matériaux S4.2 - Comportement mécanique des ouvrages S6.1 - Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques S6.2 - Formations spécifiques S7.1 - Matériels de chantier S7.3 - Techniques de stockage et de magasinage S8.1 - Gestion quotidienne du chantier
C3.3 Assurer la santé et la sécurité des personnes	S6.1 - Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques S6.2 - Formations spécifiques

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Brevet Professionnel

C3.4 Préparer le poste de travail	S2.2 - Environnement et communication architecturaux S4.2 - Comportement mécanique des ouvrages S5.2 - Matériaux et produits du secteur professionnel S6.2 - Formations spécifiques S7.1 - Matériels de chantier S7.2 - Moyens d'accès les plateformes de travail S7.3 - Techniques de stockage et de magasinage S8.1 - Gestion quotidienne du chantier S8.2 - Planification des travaux
C3.5 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages	S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale S3.6 - Accessibilité du cadre bâti S4.1 - Comportement physiques et chimiques des matériaux S4.2 - Comportement mécanique des ouvrages S5.4 - Histoire des techniques S7.4 - Techniques d'implantation S7.5 - Moyens et procédés de contrôle
C3.6 Implanter des ouvrages	S2.2 - Environnement et communication architecturaux S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale S7.1 - Matériels de chantier S7.4 - Techniques d'implantation
C3.7 Construire des ouvrages communs en briques plâtrières C3.8 Construire des ouvrages de conception complexe en briques plâtrières C3.9 Réaliser des enduits en plâtre C3.10 Construire des ouvrages communs en plaques sur ossature C3.11 Construire des ouvrages de conception complexe en plaques sur ossature C3.12 Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique C3.13 Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage C3.14 Réaliser une chape sèche légère C3.15 Construire des ouvrages communs en carreaux C3.16 Construire des ouvrages de conception complexe en carreaux C3.18 Poser des éléments décoratifs C3.19 Construire un plafond modulaire C3.20 Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure C3.21 Réaliser des enduits et poser des bandes	S2.3 - Documents descriptifs et techniques S5.2 - Matériaux et produits du secteur professionnel S5.3 - Ouvrages relevant du secteur professionnel S7.1 - Matériels de chantier S7.5 - Moyens et procédés de contrôle S7.6 - Réalisation des ouvrages
C3.17 Réaliser une moulure en plâtre	S2.1 - Outils, normes de représentation et moyens de communication S2.3 - Documents descriptifs et techniques S5.2 - Matériaux et produits du secteur professionnel S5.3 - Ouvrages relevant du secteur professionnel S7.1 - Matériels de chantier S7.5 - Moyens et procédés de contrôle S7.6 - Réalisation des ouvrages
C4 - COMMUNIQUER	
C4.1 Animer une petite équipe	S2.1 - Outils, normes de représentation et moyens de communication S2.4 - Expression technique orale
C4.2 Communiquer avec les différents acteurs du chantier	S0 - Enjeux énergétiques et environnementaux S1 - Contexte administratif et juridique de l'acte de construire S2 - Étude construction et communication technique S3 - Confort de l'habitat S4 - Approche comportementale des matériaux et des ouvrages S5 - Technologie de construction S6 - Santé et sécurité au travail S7 - techniques, procédés et moyens de mis en œuvre S8 - Organisation et suivi des travaux
C4.3 Rendre compte	S2.1 - Outils, normes de représentation et moyens de communication S2.2 - Environnement et communication architecturaux S2.3 - Documents descriptifs et techniques S2.4 - Expression technique orale

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Unités professionnelles U11, U12, U20 et U30

La définition du contenu des unités du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « Validation des Acquis de l'Expérience » ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

CAPACITES ET COMPÉTENCES		UNITES				
		U11	U12	U20	U30	
C1	1.	Collecter et classer des informations utiles à la réalisation du chantier	✕			
	2.	Décoder et analyser les données utiles à la réalisation du chantier	✕			
C2	1.	Traduire graphiquement	✕			
	2.	Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention	✕			
	3.	Déterminer les besoins en matériaux.	✕			
	4.	Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre	✕			
	5.	Préparer et suivre la réalisation des tâches		✕		
C3	1.	Assurer la gestion quotidienne du chantier		✕		
	2.	Gérer les approvisionnements	✕			
	3.	Assurer la santé et la sécurité des personnes		✕		
	4.	Préparer le poste de travail		✕		
	5.	Contrôler la conformité des supports et des ouvrages		✕		
	6.	Implanter des ouvrages				✕
	7.	Construire des ouvrages communs en briques plâtrières			✕	
	8.	Construire des ouvrages de conception complexe en briques plâtrières				✕
	9.	Réaliser des enduits en plâtre			✕	
	10.	Construire des ouvrages communs en plaques sur ossature			✕	
	11.	Construire des ouvrages de conception complexe en plaques sur ossature				✕
	12.	Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique				✕
	13.	Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage				✕
	14.	Réaliser une chape sèche légère				✕
	15.	Construire des ouvrages communs en carreaux			✕	
	16.	Construire des ouvrages de conception complexe en carreaux				✕
	17.	Réaliser une moulure en plâtre			✕	
	18.	Poser des éléments décoratifs			✕	
	19.	Construire un plafond modulaire				✕
	20.	Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure				✕
	21.	Réaliser des enduits et poser des bandes			✕	

C4	1.	Animer une petite équipe		✘		
	2.	Communiquer avec les différents acteurs du chantier		✘		
	3.	Rendre compte		✘		

Unité U41/ Sous-épreuve E41 - Mathématiques

L'ensemble du programme de mathématiques concerne trois domaines : statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie. Il présente, pour chacun d'eux, les capacités et les connaissances exigibles. Chaque domaine est divisé en modules de formation. Cette répartition en modules a pour but de faciliter les progressions en spirale revenant plusieurs fois sur la même notion (annexe à l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel (BO n° 11 du 17 mars 2016)).

Unité U42/Sous-épreuve E42 - Sciences physiques et chimiques

Le programme de sciences physiques et chimiques est commun à l'ensemble des spécialités de BP et s'inscrit dans la continuité de celui des classes préparatoires au CAP en portant sur les mêmes domaines de connaissances : sécurité, électricité, mécanique, chimie, acoustique et thermique. Il présente, pour chacun des domaines, un module de programme (annexe à l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel (BO n° 11 du 17 mars 2016)).

Unité U50/ Épreuve E5 - Expression et connaissance du monde

Annexe à l'arrêté du 8 février 2016 : programme d'enseignement d'expression et connaissance du monde (français et histoire-géographie) pour les classes préparatoires au brevet professionnel (BO n° 11 du 17 mars 2016).

Unité U60/ Épreuve E6 - Langue vivante

Annexe à l'arrêté du 8 février 2016 : programme d'enseignement de langues vivantes étrangères (BO n° 11 du 17 mars 2016).

ANNEXE II

Liste des diplômes permettant de s'inscrire à la spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de Brevet Professionnel

Les diplômes de niveau V des spécialités suivantes :

- CAP Plâtrier Plaquiste
- CAP Peintre applicateur de Revêtements
- CAP Carreleur Mosaïste
- CAP Staffeur Ornemaniste
- CAP Menuisier Installateur
- CAP Fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités
- CAP Maçon
- CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment
- BEP Aménagement Finition
- BEP Réalisations du Gros Œuvre
- BEP Bois Option Menuiserie Agencement
- MC Plaquiste

Les diplômes de niveau IV permettant l'inscription avec un raccourcissement de la durée :

- Bac Pro Aménagement Finition du Bâtiment
- BP Peinture Revêtement
- BP Menuisier
- BP Maçon
- BP Carrelage Mosaïque

Les titres et diplômes du même secteur professionnel de niveau V ou de niveau supérieur, inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles.

**ANNEXE III
REGLEMENT D'EXAMEN**

REGLEMENT D'EXAMEN

SPÉCIALITÉ MÉTIER DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION DE BREVET PROFESSIONNEL			CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance	
Épreuve	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL								
E.1 Épreuve technologique		5						
Sous-épreuve E.11 : Étude et préparation d'un ouvrage	U.11	3	Ponctuel écrit	30 min (1) + 3 h	CCF	-	Ponctuel écrit	30 min (1) + 3 h
Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U.12	2	Ponctuel oral	30 min	CCF	-	Ponctuel oral	30 min
E.2 : Réalisation d'ouvrages communs	U.20	5	Ponctuel pratique	20 h	CCF	-	Ponctuel pratique	20 h
E.3 : Réalisation d'ouvrages de conception complexe	U.30	4	CCF	-	CCF	-	Ponctuel pratique	14 h
DOMAINE CONNAISSANCES GÉNÉRALES								
E.4 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques		2						
Sous-épreuve E.41 : Mathématiques	U.41	1	Ponctuel écrit et pratique	1 h 00	CCF	-	Ponctuel écrit et pratique	1 h 00
Sous-épreuve E.42 : Sciences physiques et chimiques	U.42	1	Ponctuel écrit et pratique	1 h 00	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h 00
E.5 : Expression et connaissance du Monde	U.50	3	Ponctuel écrit	3 h 00	CCF	-	Ponctuel écrit	3 h 00
E.6 : Langue vivante (2)	U.60	1	CCF	-	CCF	-	Ponctuel oral	20 min (2)

(1) Lecture préalable du dossier technique.

(2) dont 5 minutes de préparation pour la 1^{ère} partie de l'épreuve.

Le candidat choisit l'une des 4 langues vivantes suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol.

ANNEXE IV DEFINITION DES EPREUVES

ÉPREUVE E.1	ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE	COEFF. 5
Sous-épreuve E.11	ÉTUDE ET PRÉPARATION D'UN OUVRAGE	U.11
Coefficient 3		

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

En appui sur le dossier technique papier ou numérique d'un chantier, cette sous-épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences du candidat pour :

- Rechercher, décoder et exploiter les informations nécessaires à la préparation du chantier dans les domaines administratifs, techniques, économiques, environnementaux et humain.
- Préparer ou participer à la préparation du chantier en tenant compte :
 - de la sécurité des personnes ;
 - de la préservation des biens des tiers et de ceux de l'entreprise ;
 - du descriptif des travaux à réaliser et des diverses contraintes liées au chantier ;
 - des exigences normatives, réglementaires et contractuelles ;
 - de l'environnement architectural ;
 - des objectifs de production.

Le dossier technique est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne "conditions" du référentiel de certification.

À partir des pièces de ce dossier, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- Inventorier les différentes pièces écrites et graphiques d'un dossier ;
- Rechercher et classer les informations en fonction de critères définis ;
- Mesurer le contexte environnemental du chantier et préparer la reconnaissance « in situ » du chantier ;
- Situer et identifier les ouvrages à réaliser, ainsi que leurs caractéristiques attendues et leurs conditions d'exécution au regard des clauses techniques et administratives ;
- Analyser des dispositions constructives ;
- Participer à l'analyse des risques ;
- Identifier les tâches, leur chronologie et leur interaction avec les autres corps d'état. Estimer les temps de réalisation.
- Vérifier la faisabilité au regard des exigences normatives, réglementaires et contractuelles, mais également des contraintes inhérentes au chantier et aux moyens propres à l'entreprise ;
- Choisir et justifier les techniques et les moyens de réalisation ;
- Lister, choisir et quantifier les matériaux et composants constitutifs de l'ouvrage ;
- Lister, choisir et quantifier les matériels, les éléments de protection individuels et collectifs, les conteneurs destinés au tri et à la collecte des déchets... ;
- Déterminer la qualification et la quantité de main-d'œuvre en fonction des besoins planifiés ;
- Préparer les approvisionnements en matériaux et en matériels ;
- Représenter graphiquement les solutions techniques retenues ;
- Établir les documents nécessaires au lancement et au suivi de la réalisation.

2. MODES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et sur les savoirs qui leur sont associés :

C1.2 - Collecter et classer des informations utiles à la réalisation du chantier ;

C1.2 - Décoder et analyser les données utiles à la réalisation du chantier ;

C2.1 - Traduire graphiquement ;

C2.2 - Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention ;

C2.3 - Déterminer les besoins en matériaux ;

C2.4 - Déterminer les besoins en matériels et en main d'œuvre ;

C3.2 - Gérer les approvisionnements ;

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences.

La complexité du dossier technique, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : la sous-épreuve écrite d'une durée de 3 heures précédée de 30 mn de prise de connaissance du dossier technique).

Elle se déroule obligatoirement en salle.

Chaque candidat dispose :

- d'un espace individuel de travail comprenant :
 - une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
 - des logiciels professionnels et des moyens multimédias adaptés s'ils sont prévus à la sous-épreuve.
- d'un dossier « support » (papier et numérique) à rendre en fin de sous-épreuve et constitué :
 - d'un dossier technique ;
 - d'un dossier « sujet - réponses » sur lequel compose le candidat.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation organisée au cours de la dernière année de la formation (ou dans les derniers mois de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue).

Bien que sous la responsabilité du chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

Elle est organisée, dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'équipe pédagogique chargée du domaine professionnel et de l'enseignement des sciences qui prépare les documents nécessaires et choisit le moment de son déroulement. Celui-ci peut être différent pour chaque candidat qui en est préalablement informé.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Une commission d'évaluation de la situation est composée de professeurs du domaine professionnel et de l'enseignement des sciences, mais également d'un professionnel de la spécialité. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la sous-épreuve.

À l'issue de la situation d'évaluation, les membres de la commission d'évaluation complète, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par une proposition de note établie conjointement.

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury de l'examen. Le dossier « réponses » du candidat est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif de ces documents, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E.1	ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE	COEFF. 5
Sous-épreuve E.12	SUIVI ET REALISATION D'OUVRAGES EN ENTREPRISE	U.12
Coefficient 2		

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

La sous-épreuve s'appuie sur les activités en entreprise du candidat en situation :

- de reconnaître le chantier sur site ;
- de rendre compte des activités conduites et des ouvrages réalisés avec l'ensemble des différents acteurs ;
- de proposer des solutions adaptées afin de préserver la santé et la sécurité des personnes ;
- de soumettre des adaptations liées au déroulement du chantier ;
- d'installer et de gérer l'organisation et les besoins du chantier au quotidien ;
- de monter, d'utiliser, de démonter les échafaudages de pied et les échafaudages roulants ;
- de répartir ou de faire répartir les matériels et les matériaux sur les postes de travail ;
- de répartir les tâches à chacun des membres et définir leur intervention ;
- de tutorer un candidat ;
- d'explicitier un processus, une technique ;
- de lister de manière chronologique les opérations ;
- de contrôler la qualité des travaux et des ouvrages ;
- d'effectuer le repliement du chantier ;

Parmi celles-ci, le candidat choisit des activités dont il rend compte au travers d'un rapport et de sa présentation orale.

La sous-épreuve doit également permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans les entreprises du secteur des métiers du plâtre et de l'isolation, ainsi que dans l'établissement de formation.

3. MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat puis sur sa présentation orale devant un jury.

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C2.5 - Préparer et suivre la réalisation des tâches ;
- C3.1 - Assurer la gestion quotidienne du chantier ;
- C3.3 - Assurer la santé et la sécurité des personnes ;
- C3.4 - Préparer le poste de travail ;
- C3.5 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages ;
- C4.1 - Animer une petite équipe ;
- C4.2 - Communiquer avec les différents acteurs du chantier ;
- C4.3 - Rendre compte.

L'évaluation du rapport d'activités est notée sur 40 points, celle de la présentation orale et de l'entretien sur 60 points.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences.

Les activités présentées, les compétences évaluées, le degré d'exigence et le temps de la sous-épreuve sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Le jury est composé de deux professeurs (ou formateurs) et d'un professionnel de la spécialité. **En l'absence de rapport d'activité, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à la sous-épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.**

Le rapport d'activités d'une trentaine de pages, dont une dizaine dédiées aux annexes, est structuré en deux parties complémentaires :

1. La présentation de l'entreprise d'accueil, de sa structure, de ses activités, de la nature de ses marchés... ;
La liste des dix principaux chantiers réalisés en entreprise choisis pour leurs situations professionnelles intéressantes dans le cadre de la formation en entreprise La restitution doit être synthétique et professionnelle.
2. La présentation d'un chantier
Cette partie n'a pas l'objet de décrire sur le plan technique les ouvrages réalisés par le candidat, mais de montrer son implication pour permettre leur réalisation, cela au sein d'une équipe, dans le cadre d'une co-activité, en interaction avec les différents acteurs du chantier et les différents partenaires de l'entreprise.
Sont privilégiés les aspects liés à l'organisation et au suivi au quotidien, à la gestion des moyens, à la gestion de la santé et la sécurité des personnes, à la gestion de la qualité, au relationnel et au transfert de compétences.
Le candidat doit mettre en exergue les problèmes qu'il a rencontrés, ses analyses, ses décisions et ses conclusions.

La présentation orale du rapport d'activités devant le jury

Les moyens de communication adaptés sont mis à la disposition du candidat (ordinateur, vidéo projecteur, tableau blanc...).

L'exposé, au cours duquel le candidat n'est pas interrompu, est suivi d'un entretien qui porte sur le rapport d'activités et plus particulièrement sur le chantier présenté.

En l'absence d'un rapport d'activités ou du non-respect de la date fixée pour sa mise à disposition des membres du jury, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe alors le candidat que la note zéro est attribuée à la sous-épreuve.

Évaluation ponctuelle (30 minutes).

Le rapport d'activités en entreprise est mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, huit jours avant la date de l'évaluation.

L'exposé, d'une durée maximale de 10 minutes, est suivi de 20 minutes d'entretien.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue dans l'établissement, en fin de la formation, à l'occasion d'une situation organisée dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'équipe pédagogique chargée du domaine professionnel qui prépare les documents nécessaires et choisit le moment de son déroulement. Celui-ci peut être différent pour chaque candidat qui en est préalablement informé.

Le Contrôle en Cours de Formation est sous la responsabilité du chef d'établissement. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

Le rapport d'activités en entreprise est mis à disposition des membres du jury huit jours avant la date de l'évaluation.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complète, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le professionnel associé.

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury de l'examen. Le dossier d'activités du candidat est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif de ces documents, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E.2	REALISATION D'OUVRAGES COMMUNS	U.20
Coefficient 5		

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve s'appuie sur la réalisation d'ouvrages de technicité commune, de moulures en plâtre et de pose d'éléments décoratifs. Les activités à mettre en œuvre sont extraites du référentiel d'activités professionnelles (annexe 1a).

Un dossier est remis au candidat. Il comporte :

- Le détail du travail à réaliser ;
- Tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne " conditions " du référentiel de certification.
- La liste des matériaux et des matériels à utiliser ;
- Des consignes de sécurité ;
- Les compétences impactées et les indicateurs d'évaluation.

Le candidat met en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire pour :

- Reconnaître et utiliser à bon escient les matériaux et les matériels à disposition ;
- Réaliser les ouvrages dans le respect des exigences des textes normatifs et réglementaires, des prescriptions des fabricants et des documents descriptifs des travaux, cela dans les temps impartis et dans un contexte normal ;
- Contrôler la conformité au fur et à mesure de la réalisation des ouvrages ;
- Maintenir propres et ordonnés le poste de travail, les outils et les matériels.

2. MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.7 - Construire des ouvrages communs en briques plâtrières
- C3.9 - Réaliser des enduits en plâtre
- C3.10 - Construire des ouvrages communs en plaques sur ossature
- C3.15 - Construire des ouvrages communs en carreaux
- C3.17 - Réaliser une moulure en plâtre
- C3.18 - Poser des éléments décoratifs
- C3.21 - Réaliser des enduits et poser des bandes

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : Épreuve pratique, d'une durée de 20 heures.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail, ainsi que de l'ensemble des moyens de réalisation nécessaires. Les matériels individuels à prévoir par le candidat lui sont précisés préalablement par le service des examens.

La lecture du dossier fait partie du temps imparti à la sous-épreuve.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation organisée au cours de la dernière année de la formation (ou dans les derniers mois de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue).

Le Contrôle en Cours de Formation est sous la responsabilité du chef d'établissement. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

Elle est organisée, dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'équipe pédagogique chargée du domaine professionnel qui prépare les documents nécessaires et choisit le moment de son déroulement. Celui-ci peut être différent pour chaque candidat qui en est préalablement informé.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Un professionnel, au moins, est associé à l'évaluation. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement qui fait l'objet d'un procès-verbal détaillé rédigé par les correcteurs.

Une proposition de note est établie.

L'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé ;
- la description sommaire des moyens de réalisation mis à sa disposition ;
- des photographies de l'ouvrage réalisé, s'il y a lieu ;
- les productions graphiques du candidat ;
- une fiche d'évaluation conclue par une proposition de note pour l'épreuve établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

L'ensemble du dossier est tenu à la disposition du jury de l'examen, mais seule la fiche d'évaluation lui est transmise. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E.3	REALISATION D'OUVRAGES DE CONCEPTION COMPLEXE	U.30
Coefficient 4		

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve doit permettre d'évaluer des compétences du candidat pour réaliser des ouvrages qui, pour nombre d'entre eux, sont de conception complexe ou nécessitent une mise en œuvre en milieu professionnel.

Un dossier est remis au candidat. Il comporte :

- Le détail du travail à réaliser ;
- Tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne " conditions " du référentiel de certification.
- La liste des matériaux et des matériels à utiliser ;
- Des consignes de sécurité ;
- Les compétences impactées et les indicateurs d'évaluation.

À partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire pour :

- Implanter les ouvrages sur l'ensemble d'un chantier.
- Reconnaître et utiliser à bon escient les matériaux et les matériels à disposition.
- Réaliser les ouvrages dans le respect des exigences des textes normatifs et réglementaires, des prescriptions des fabricants et des documents descriptifs des travaux, cela dans les temps impartis et dans un contexte normal de chantier, intégrant notamment le travail en équipe et la co-activité.
- Contrôler la conformité à mesure de la réalisation des ouvrages.
- Maintenir propres et ordonnés le poste de travail, les outils et les matériels.

2. MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.6 - Implanter des ouvrages C3.8 - Construire des ouvrages de conception complexe en briques plâtrières

C3.11 - Construire des ouvrages de conception complexe en plaques sur ossature

C3.12 - Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique

C3.13 - Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage C3.14 - Réaliser une chape sèche légère C3.16 - Construire des ouvrages de conception complexe en carreaux C3.19 - Construire un plafond modulaire C3.20 - Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : Épreuve pratique, d'une durée de 14 heures.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail, ainsi que de l'ensemble des moyens de réalisation nécessaires. Les matériels individuels à prévoir par le candidat lui sont précisés préalablement par le service des examens.

La lecture du dossier fait partie du temps imparti à la sous-épreuve.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées au cours de la dernière année de la formation (ou dans les derniers mois de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue), l'une en entreprise, l'autre en établissement de formation.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle.

Le Contrôle en Cours de Formation est sous la responsabilité du chef d'établissement. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

Situation d'évaluation n° 1 - En milieu professionnel.

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation organisées dans l'entreprise d'accueil du candidat et s'appuie sur des situations professionnelles concrètes.

Le candidat est préalablement informé du moment des situations d'évaluation.

Les fiches d'évaluation sont préparées et fournies par les formateurs de l'établissement.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur de l'entreprise d'accueil et par un formateur du domaine professionnel. Une proposition de note est conjointement établie.

Situation d'évaluation n° 2 - En établissement de formation.

Elle est organisée, dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'équipe pédagogique chargée du domaine professionnel qui prépare les documents nécessaires et choisit le moment de son déroulement. Celui-ci peut être différent pour chaque candidat qui en est préalablement informé.

Il est souhaitable que cette situation assure un maximum de complémentarité avec celle réalisée en entreprise.

Un professionnel, au moins, est associé à l'évaluation. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement qui fait l'objet d'un procès-verbal détaillé rédigé par les correcteurs.

Une proposition de note est établie.

Spécialité Métiers du Plâtre et de l'Isolation de Brevet Professionnel

À propos des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé,
- la description sommaire des moyens de réalisation mis à sa disposition,
- les productions graphiques produites par le candidat,
- une fiche d'évaluation des 2 situations conclue par une proposition de note pour l'épreuve établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

L'ensemble du dossier est tenu à la disposition du jury de l'examen, mais seule la fiche d'évaluation lui est transmise. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E.4	MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Coefficient : 2
Sous-épreuve E.41 Coefficient : 1	Mathématiques	U.41

La définition de la sous-épreuve de Mathématiques est celle de l'épreuve de Mathématiques définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.4 ET CHIMIQUES	MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES	Coefficient : 2
Sous-épreuve E.42 Coefficient : 1	Sciences physiques et chimiques	U.42

La définition de la sous-épreuve de Sciences physiques et chimiques est celle de l'épreuve de Sciences physiques et chimiques définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.5 Coefficient : 3	EXPRESSION ET CONNAISSANCE DU MONDE	U.50
--	--	-------------

L'épreuve d'expression et connaissance du monde est définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette définition d'épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.6 Coefficient : 1	LANGUE VIVANTE	U.60
--	-----------------------	-------------

L'épreuve de langue vivante est définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette définition d'épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES OU UNITES

Brevet Professionnel « Plâtrerie et plaque » Arrêté du 3 septembre 1997 modifié (dernière session d'examen : 2017)		Spécialité « Métiers du plâtre et de l'isolation » de brevet professionnel défini par le présent arrêté (1 ^{ère} session d'examen : 2018)	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
Épreuve E.1 : Étude, préparation, suivi d'un ouvrage (1)	U.10	Sous-épreuve E.11 : Étude et préparation d'un ou- vrage	U.11
		Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U.12
Épreuve E.2 : Réalisation et mise en œuvre (2)	U.20	Épreuve E.2 : Réalisation d'ouvrages communs	U.20
		Épreuve E.3 : Réalisation d'ouvrages de conception complexe	U.30
Épreuve E.3 : Travaux spécifiques à caractères technique ou décoratif	U.30		
Épreuve E.4 : Mathématiques	U.40	Sous-épreuve E.41 : Mathématiques	U.41
		Sous-épreuve E.42 : Sciences physiques et chi- miques	U.42
Épreuve E.6 : Expression française et ouverture sur le monde	U.60	Épreuve E.5 : Expression et connaissance du monde	U.50
Épreuve facultative : langue vivante étrangère	UF1	Épreuve E.6 : Langue vivante	U.60

Nota : Les compétences évaluées dans le cadre de l'épreuve E3 du BP « Plâtrerie et Plaque » sont évaluées dans l'épreuve E2 et E3 du présent BP « Métiers du plâtre et de l'isolation ».

(1) En forme globale, la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'unité U.10 du diplôme régi par l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié, peut être reportée sur chacune des unités U.11 et U.12 du diplôme défini par le présent arrêté.

En forme progressive, la note à l'unité U.10 du diplôme régi par l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié, peut être reportée sur chacune des unités U.11 et U.12 du diplôme défini par le présent arrêté, affectées de leur nouveau coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

(2) En forme globale, la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'unité U.20 du diplôme régi par l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié, peut être reportée sur chacune des unités U.20 et U.30 du diplôme défini par le présent arrêté.

En forme progressive, la note à l'unité U.20 du diplôme régi par l'arrêté du 3 septembre 1997 modifié, peut être reportée sur chacune des unités U.20 et U.30 du diplôme défini par le présent arrêté, affectées de leur nouveau coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).